

**SAC-040820**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

185<sup>e</sup> séance du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le vendredi 20 août 2004

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

## **PRÉSENCES**

### MEMBRES

Marie-France Albert, doyenne	Moncton	France Marquis, professeure	Edmundston
Nasser Baccouche, directeur	Moncton	Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton
Robert Baudouin, professeur	Moncton	Denise Merkle, professeure	Moncton
Samira Belyazid, professeure	Edmundston	Abdelaziz Nait Ajjou, professeur	Moncton
Andrew Boghen, doyen	Moncton	Émérentienne Richardson, professeure	Moncton
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER)	U de M	Régina Robichaud, directrice	Moncton
Charles Bourque, doyen	Moncton	Hubert Roussel, directeur	Moncton
Paul-É. Bourque, directeur	Moncton	Jacques Saindon, professeur	Moncton
Lise Caron, doyenne	Edmundston	Pamela Schiavoni, étudiante	Edmundston
Michèle L. Caron, professeure	Moncton	Denis Thériault, étudiant	Shippagan
Liette Clément, professeure	Shippagan	Vincent de Paul Wafo, étudiant	Moncton
Gilles Cormier, doyen	Moncton		
Jacques-Paul Couturier, doyen	Edmundston	<b><u>INVITÉS ET INVITÉES</u></b>	
Paul Deguire, professeur	Moncton	Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
Yahia Djaoued, professeur	Shippagan	Paul-Émile Benoit, directeur Communications	Moncton
Yvon Fontaine, recteur	U de M	Armand Caron, vice-recteur Campus de Shippagan	Shippagan
Normand Gionet, doyen	Moncton	Lise Dubois, vice-doyenne	Moncton
Suzanne Harrison-Savoie, directrice	Moncton	Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG)	U de M
Serge Jolicoeur, professeur	Moncton	Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Ronald C. LeBlanc, professeur	Moncton	Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton
Gary Long, professeur	Edmundston		
Anne Lowe, doyenne	Moncton		
Patrick Maltais, directeur général de l'Éducation permanente (DGEP)	U de M		

**ABSENCES MOTIVÉES :** Salem Lakhali, Simone LeBlanc-Rainville, Tina-Lise Legresley et Sonia Poulin

**ABSENCES :** Nassir El-Jabi et Boris Salou

1.	OUVERTURE .....	4
2.	PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE .....	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	5
5.	CORRESPONDANCE .....	5
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	6
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-040430 .....	6
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC) .....	6
9.	RAPPORTS ANNUELS .....	7
	9.1 Comités du Sénat académique, unités d'enseignement et de recherche .....	7
	9.2 Bureau du VRER .....	7
10.	RECONFIGURATION DE PROGRAMMES .....	9
11.	NOMINATIONS .....	10
	11.1 Bureau de direction du Sénat académique .....	10
	11.2 Comité d'attestation d'études .....	10
	11.3 Comité des programmes .....	10
	11.4 Conseil de la langue française .....	10
	11.5 Comité conjoint de la planification .....	11
12.	POLITIQUE D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS .....	11
13.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-040505 .....	16
14.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ) .....	16
	14.1 Évaluation des programmes de deuxième cycle en technologie de l'information (certificat et diplômes) .....	16
15.	REPRÉSENTATION AU SÉNAT ACADÉMIQUE .....	18
16.	PARAMÈTRES DE LA QUALITÉ À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON .....	19
17.	POLITIQUE - BANQUE DE COURS : BILAN .....	27
18.	COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION DU BIBLIOTHÉCAIRE EN CHEF .....	28
19.	SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-040424 ET CGV-040619 .....	28
20.	STATISTIQUES D'INSCRIPTIONS .....	28
21.	AFFAIRES NOUVELLES .....	29
22.	PROCHAINE RÉUNION .....	29
23.	CLÔTURE .....	29

DOCUMENTS .....	30
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté .....	A(1)
DOCUMENT B : Correspondance .....	B(1-16)
DOCUMENT C : Rapports annuels .....	C(1)
DOCUMENT D : Rapport annuel du VRER .....	D(1-16)
DOCUMENT E : Nominations .....	E(1-7)
DOCUMENT F : Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains .....	F(1-44)
DOCUMENT G : Procès-verbal CCJ-040505 .....	G(1-26)
DOCUMENT H : Bilan - mise en oeuvre de la Politique sur la banque de cours .....	H(1-7)
DOCUMENT I : Composition du Comité de sélection du bibliothécaire en chef .....	I(1-3)
DOCUMENT J : Statistiques d'inscriptions .....	J(1-4)

- \* Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

**Nota bene :**

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

## 1. OUVERTURE

Le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue à la 185<sup>e</sup> séance du Sénat académique de l'Université de Moncton. La réunion commence à 8 h 30.

## 2. PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

**Recteur** : Comme vous le savez, à la réunion annuelle, la première tâche du Sénat académique est d'élire un président d'assemblée pour l'année. Lors de notre dernière réunion, au mois de mai, nous avons distribué un questionnaire pour évaluer notre président d'assemblée, Maître Gérard Snow. Vous aviez mandaté le Bureau de direction du Sénat académique d'examiner les résultats de ce sondage et ensuite de faire le nécessaire pour arriver à une proposition pour la présidence d'assemblée du Sénat académique à la réunion d'aujourd'hui. Nous avons effectivement fait notre travail et à la suite de ce sondage, la compilation des résultats a été très positive. Les membres du Sénat académique se sont déclarés très satisfaits de la présidence d'assemblée et à l'unanimité seraient d'accord que Maître Gérard Snow continue à présider l'assemblée du Sénat académique. J'ai rencontré, au nom du Bureau de direction du Sénat académique, maître Snow et lui ai demandé s'il serait prêt à servir à nouveau cette année au Sénat académique si c'était le vœu de l'assemblée. Il s'est dit prêt à continuer à présider le Sénat académique si c'était notre volonté. Sur ce, l'intention du BDS serait d'entretenir une proposition pour la présidence de l'assemblée en sachant que Maître Snow est disponible.

**R : 01-SAC-040820**

Gary Long, appuyé par Gilles Cormier, propose :

*« Que Gérard Snow soit nommé à la présidence d'assemblée du Sénat académique pour la prochaine année. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

Entrée de Maître Gérard Snow.

**Recteur et vice-chancelier** : Je veux informer Maître Snow que j'ai fait rapport des résultats du vœu du Sénat académique lors du sondage du printemps et le Sénat académique vous fait pleinement confiance, Maître Snow. Vous avez été élu à l'unanimité pour présider l'assemblée du Sénat académique pour la prochaine année. Merci beaucoup et bravo.

**Président d'assemblée** : J'aimerais vous remercier. Ça me fait plaisir d'avoir votre confiance et je vous souhaite à tous une bonne année. Je dois comme d'habitude donner la liste des personnes qui ce sont excusées. Je veux souhaiter la bienvenue aux personnes qui siègent pour la première fois : Marie-France Albert, doyenne de la Faculté de droit; Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche; Jacques-Paul Couturier, doyen par intérim des Études au Campus d'Edmundston; Suzanne Harrison-Savoie, directrice par intérim de l'École de science infirmière; Abdelaziz Nait Ajjou, professeur au Campus de Moncton; et Hubert Roussel, directeur par intérim de l'École de kinésiologie et de récréologie. Bienvenue à toutes ces personnes.

On a l'habitude de fixer l'heure de l'ajournement qui est normalement 16 h 30, alors je vous demanderais si vous êtes d'accord que l'on ne dépasse pas cette heure. Si l'on doit changer d'idée, à ce moment il faudrait un consentement.

Je dois nommer les scrutateurs ou scrutatrices. Je demanderais à Suzanne LeBlanc et Lise Dubois d'agir comme scrutatrices. La secrétaire générale devra peut-être s'absenter pendant la réunion et elle a demandé à Suzanne LeBlanc de la remplacer comme Secrétaire d'assemblée. Je demande donc à Paul Albert d'agir comme scrutateur.

## 3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

#### 4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

##### Procédures d'assemblée

**Président d'assemblée** : Je voudrais à ce stade-ci donner quelques explications concernant les procédures d'assemblée. Étant donné que l'on est au début d'une année, il vaudrait la peine de rappeler quelques règles. De façon générale, on suit le Code Morin, c'est une décision qui a été prise par le Conseil des gouverneurs. Il faut que le Code Morin soit le guide pour les procédures de toutes les instances de l'Université. M. Serge Rousselle avait fait un résumé du guide qui vous a été donné et qui est donné aux nouveaux au fur et à mesure qu'ils deviennent membre du Sénat académique. Si jamais vous avez perdu votre exemplaire, demandez à la secrétaire générale. Vous êtes censés avoir ce petit résumé. C'est très utile. Ensuite, même si l'on suit de façon générale le Code Morin, il y a des règles spéciales qui s'appliquent comme à toute assemblée. Le Sénat académique a déjà décidé qu'un vote en faveur n'est valable que s'il recueille un minimum de 10 voix, donc lorsque je demande ceux qui sont pour, s'il n'y a pas 10 voix, on arrête immédiatement parce que cela veut dire que la motion est nécessairement rejetée. Il faut au moins 10 voix pour. Vous avez droit à une seule intervention dans les délibérations, alors notez ce que vous avez à dire. Je laisse cependant place à des questions de clarification etc. Autrement, il faut demander d'aller en comité plénier. En comité plénier, le nombre d'interventions n'est pas limité. Le comité plénier n'est pas une assemblée décisionnelle. Si vous arrivez à une conclusion, à ce moment-là, il faut retourner en assemblée et il faut de nouveau faire la proposition. Ensuite, vous pouvez demander un scrutin secret; normalement le vote est à main levée. Si 5 membres le demandent, il peut y avoir un scrutin secret. Finalement, un mot concernant les abstentions parce qu'il y a eu des questions la dernière fois et certaines personnes m'ont appelé par après. Je voulais clarifier que le Code Morin prévoit que l'on demande les voix pour et les voix contre. Normalement toutes les personnes qui sont à une assemblée, votent pour ou contre. C'est la règle normale. Cependant, les gens qui seraient en conflit d'intérêts doivent s'abstenir et doivent demander que leur abstention soit enregistrée pour que ce soit clair qu'ils étaient en conflit d'intérêts, mais c'est un cas exceptionnel. Je voudrais que vous compreniez que si vous n'êtes pas sûrs comment voter pour ou contre, posez des questions. Assurez-vous que lorsque l'on va au vote que vous ayez bien compris les enjeux et que vous êtes prêts à voter. J'applique la règle telle qu'elle existe dans le Code Morin.

**M. Caron** : Si l'on demande d'inscrire notre abstention, est-ce que l'on peut? J'avais compris que l'assemblée pourrait établir cela comme procédure.

**Président d'assemblée** : Évidemment vous pouvez changer les règles. J'applique les règles telles qu'elles existent à l'heure actuelle et n'importe qui peut s'abstenir. Je dis juste que moi, je ne vais pas demander les abstentions. Quand les règles sont claires cela peut fonctionner plus facilement.

#### 5. CORRESPONDANCE

Voir le Document B, p. 1-16

**SG** : Les pièces de correspondance identifiées aux rubriques 5.3 et 5.6 sont distribuées à titre d'information. Les autres seront référées à la rubrique 15 selon la suggestion du Bureau de direction du Sénat académique.

**M. Caron** : C'est la première fois que je remarque que la correspondance précède l'adoption de l'ordre du jour. Est-ce que cela veut dire qu'il n'y pas de possibilité de faire une proposition?

**Président d'assemblée** : Ce qui arrive c'est que lors de la correspondance, c'est un point d'information. Généralement on passe la correspondance qui a été reçue et si certaines personnes veulent qu'il y ait un point qui soit discuté pendant l'assemblée, lorsque l'on arrive à l'adoption de l'ordre du jour, on demande de l'ajouter comme point à l'ordre du jour. Peut-être un mot pour vous rappeler que si jamais vous avez de la correspondance à envoyer au Sénat académique, il est important d'envoyer votre correspondance à la bonne personne parce qu'il est arrivé quelques fois l'an dernier que la correspondance n'a pas été circulée parce qu'elle n'avait pas été envoyée aux bonnes personnes. Si vous l'envoyez au

## 5. CORRESPONDANCE (suite)

recteur et vice-chancelier et si vous voulez que ce soit circulé aux membres du Sénat académique, vous devez faire parvenir une copie à la secrétaire générale. Autrement, elle ne peut pas savoir et c'est le Secrétariat général qui s'occupe de la correspondance qui doit être circulée.

**Recteur et vice-chancelier** : Évidemment, comme recteur et vice-chancelier, je reçois beaucoup de correspondance mais la correspondance que je transmets à la secrétaire générale, c'est quand la correspondance m'est adressée à titre de président du Sénat académique et non pas à titre de recteur et vice-chancelier, parce que sinon le cahier de correspondance du Sénat académique serait beaucoup plus volumineux que celui-ci.

## 6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

La rubrique 11.5 *Comité conjoint de la planification (A. Bérubé)* est ajoutée.

**R : 02-SAC-040820**

Isabelle McKee-Allain, appuyée par Denise Merkle, propose :

« *Que le Sénat académique adopte l'ordre du jour tel que modifié.* »

**M. Caron** : J'aimerais ajouter un point par rapport à la qualité de l'enseignement et des ressources professorales, soit la matière introduite aux rubriques 5.6 et 5.7.

**Président d'assemblée** : Est-ce que vous accepteriez d'en discuter à la rubrique 16 où on parlera des paramètres de la qualité?

**M. Caron** : Oui.

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

## 7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-040430

Corrections :

- < À la page 8, il faut lire : Vote sur P04 au lieu de « Vote sur P03 ».
- < Aux pages 6 et 7, il faudrait lire « mandataire [sic] ».

**R : 03-SAC-040820**

Charles Bourque, appuyé par Normand Gionet, propose :

« *Que le procès-verbal SAC-040430 soit adopté tel que corrigé.* »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

## 8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)

Aucune.

## 9. RAPPORTS ANNUELS

### 9.1 Comités du Sénat académique, unités d'enseignement et de recherche

Voir le Document C, p. 1

**R : 04-SAC-040820**

Lise Caron, appuyée par Marie-France Albert, propose :

*« Que le Sénat académique reçoive les rapports annuels des comités du Sénat académique et des unités académique d'enseignement et de recherche. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

### 9.2 Bureau du VRER

Voir le Document D, p. 1-16

**R : 05-SAC-040820**

Anne Lowe, appuyée par Gaston LeBlanc, propose :

*« Que le Sénat académique reçoive le rapport annuel du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

**VRER** : J'aimerais avant de débiter ma présentation apporter une correction à mon rapport. J'étais peut-être un peu nerveux et j'ai peut-être voulu prendre certaines libertés alors si vous tournez à la page 5 de mon rapport, le premier paragraphe indique que dans le cadre du programme des dégrèvements de recherche, le Conseil de le FESR a accordé 542 crédits pour l'année qui vient de s'écouler et 555 crédits pour l'année qui s'annonce; ces crédits sont en surplus de ceux prévus à la convention collective. Je sais que ça ferait peut-être l'affaire de plusieurs, mais mon recteur et vice-chancelier m'a indiqué qu'il fallait absolument que ce soit corrigé. Je demande que le dernier bout de phrase se lise comme suit : ces crédits sont prévus dans le cadre de la convention collective en vigueur. Sur une même ligne de précision, ce serait peut-être bon de vous référer au gros document à couverture jaune qui vous a été circulé, à la page 197 qui est indiqué au stylo, sous la rubrique crédits de dégrèvement. Le premier paragraphe se lit : Dans le cadre du programme de dégrèvement de recherche, le Conseil de la FESR a accordé 542 crédits pour l'année 2003-2004 ainsi que 9 crédits à de nouveaux membres du corps professoral. Ceci pourrait porter à confusion dans le sens que ce sont les 542 plus les neuf. Je vous demanderais d'ajouter que ces 9 crédits sont en surplus de ce qui est prévu à la convention collective. C'est mon premier rapport. Celles et ceux qui sont vétérans au Sénat académique, vous allez peut-être vous apercevoir qu'il est plus volumineux que ceux de mes prédécesseurs. Il faut quand même réaliser qu'il y a, au fil des ans, de nouvelles chaires et de nouveaux centres qui s'ajoutent. Cette année, la Revue de l'Université de Moncton fait apparition pour la première fois. Peut-être lorsque les années vont s'écouler que je prendrai plus d'expérience et mon rapport sera un peu plus simple. Je l'ai divisé en trois parties principales. La première étant le résumé des rapports des facultés et des décanats, le deuxième étant un résumé des chaires et des centres de recherche et le troisième étant un résumé des différents bureau et services qui relèvent du VRER. En ce qui a trait à la première partie, les synthèses des facultés, après la lecture des rapports, il m'est paru qu'il y avait sept rubriques qui revenaient constamment; alors au lieu de faire un rapport individuel pour chaque faculté, j'ai décidé d'opter pour la procédure thématique et de vous présenter cette partie du rapport sous ce thème qui revient constamment dans les rapports de facultés. Premièrement, on parlait constamment de l'évaluation des programmes. Le processus et le cycle de ceux-ci revenaient aussi. On parlait aussi dans les différentes facultés de l'implantation de nouveaux programmes. Dans la question des programmes on parlait des collaborations entre l'Université de Moncton et les autres institutions locales, provinciales, nationales, voire même internationales et toute la question

## 9.2 Bureau du VRER (suite)

des UARD est revenue également. J'ai cru bon de présenter un petit résumé sur cette question des unités académiques réseau de la discipline. Un autre sujet qui est constamment revenu et peut-être celui qui revenait le plus souvent était toutes les difficultés qu'éprouvent les différentes facultés à pouvoir recruter et retenir le corps professoral et cela découle d'une situation nationale. Il faut aussi ajouter à cela le fait que le bassin de recrutement pour notre université à vocation francophone se veut plus restreint, donc le recrutement était un défi que presque toutes les facultés ont souligné. Le recrutement des étudiantes et étudiants en était également un qui revenait souvent. C'était intéressant de voir que dans certaines facultés, il y avait de légères augmentations, mais disons que de façon générale, les facultés n'ont pas pu tous atteindre les objectifs qu'elles s'étaient fixés au niveau du recrutement d'étudiantes et d'étudiants dans les divers programmes. Ce que j'ai trouvé fort intéressant dans les rapports de facultés, c'étaient les initiatives, certaines très innovatrices, qu'avancent les facultés pour palier à la situation de difficulté de recrutement d'étudiantes et d'étudiants et c'était vraiment impressionnant. J'ai aussi été impressionné par la variété et le nombre de différents colloques, conférences et congrès qui ont eu lieu sur le campus et presque toutes les facultés avaient quelque chose à rapporter à ce point. C'est pour cela que je l'ai inscrit sous la rubrique des services à la collectivité parce que je juge que de telles aventures académiques rendent un grand service non seulement à notre corps professoral, mais également aux étudiants et aux étudiantes qui veulent se tenir à la fine pointe des derniers progrès ou des derniers développements dans leur discipline. J'ai trouvé qu'il y avait un engagement communautaire très louable au sein de plusieurs des facultés et le service que l'on rend à multiples organisations, ministères et agences gouvernementales était également impressionnant. Il y a sur les trois campus des efforts d'internationalisation qui se réalisent et qui se font de plus en plus évidents et cela dans le but de permettre à nos étudiantes et étudiants de vivre l'expérience des études à l'internationale. Finalement, mon septième point, dans la première partie du rapport, je faisais référence à la recherche et aux études supérieures. Là aussi, il y a des choses extrêmement impressionnantes et prometteuses qui se réalisent. Vous n'avez qu'à lire les sections sur les subventions et les projets qui se réalisent pour constater la variété de mes propos. J'ai également inclus dans cette rubrique les décanats de Shippagan et d'Edmundston, les rapports des deux doyens d'études. Je les ai inclus à part, mais vu la mission particulière de ces deux décanats ou le statut particulier devrais-je dire, vous allez facilement constater par la lecture que, ce que j'ai résumé dans les sept autres points qui reviennent souvent dans les rapports des doyens des études, ce sont les programmes, le recrutement, la rétention, l'internationalisation, les services à la communauté etc. La deuxième partie de mon rapport porte sur les rapports des centres et des chaires de recherche. J'ai essayé dans la mesure du possible et ayant à ma disposition ce que m'avait fourni les titulaires des centres et des chaires, d'élaborer sur trois points spécifiques c'est-à-dire qu'elle est le mandat du centre ou de la chaire et deuxièmement de résumer ce qui a été fait pendant l'année qui vient de se terminer et ce qui est proposé, et enfin comment on envisage les défis de l'année qui s'annonce. Finalement, dans la troisième partie, j'ai présenté les points saillants des services et des bureaux qui sont rattachés aux miens et vous avez la liste. La seule chose que je voudrais dire ici, c'est que nous recevons avec joie, pour la première fois cette année, le rapport de la Revue de l'Université de Moncton. Le directeur de cette revue a cru bon de présenter un rapport annuel. Il est impossible pour moi de résumer avec précision ce gros bouquin ici dans sept ou huit pages.

**R. Robichaud** : Je voudrais apporter une précision à la page 7, pour le Centre de recherche sur les aliments, à la dernière ligne, on dit : ...au moins deux projets majeurs financés par le gouvernement fédéral et par le CRSNG sont présentement menés par le personnel du CRA. Je dirais par le personnel affilié au CRA.

**M. Caron** : À la page 2 de votre rapport, le dernier paragraphe avant « Recrutement et rétention du corps professoral », vous parlez de la situations des UARD et des retards que l'on accuse. Je ne sais pas exactement à quel retard vous faites allusion, mais un retard que j'ai noté est celui de la modification aux Statuts et règlements pour permettre l'application des UARD qui pose problème.

**VRER** : C'est une considération, mais il y a aussi le fait que je ne pense pas que de façon générale, même à côté de cette constatation, que le dossier des UARD qui circule déjà depuis 1997 ou 1998 si je ne m'abuse, a pu progresser au rythme qui était envisagé et désiré. Je crois peut-être que la raison principale de cela et je dois le souligner, c'est qu'il



## 9.2 Bureau du VRER (suite)

y a eu par exemple dans les trois ou quatre dernières années tout un roulement au Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ce qui n'a pas nécessairement été propice à la continuation que l'on aurait aimé voir dans l'avancement du dossier.

**M. Caron** : Il reste que le Sénat académique a adopté une politique ainsi qu'une modification aux Statuts et règlements, il reste à faire officialiser cela et ce que j'ai noté en tant que membre du Bureau de direction de l'ABPPUM, c'est que l'on avait beaucoup de questions qui nous venaient de la part des départements. Comment est-ce que l'on procède puisque les Statuts et règlements n'ont pas été modifiés encore. À qui on se rapporte et qui doit prendre les décisions, faire des recommandations? C'est ça la question. Qu'est-ce qui retarde que l'on fasse modifier ces Statuts et règlements?

**Recteur et vice-chancelier** : En principe, quand il y a des modifications à venir aux Statuts et règlements, on le fait une fois par année au Conseil des gouverneurs au moment de la réunion annuelle. Je n'ai pas en mémoire exactement à quel moment ces dernières modifications auraient pu être apportées de la part du Sénat académique. Il se peut que ce soit au cours de la dernière année. Il faudra que je le fasse vérifier par la secrétaire générale, parce que l'on se souviendra aussi que là où il y a eu le plus d'enjeux autour de la création des UARD c'était qu'il fallait assurer qu'ils étaient conformes aux conventions collectives et ça été fait également. Je pense que ça été fait à l'automne dernier, mais je n'ai pas les dates précises devant moi. Par ailleurs, je sais qu'il y a déjà des unités académiques qui ont, de façon assez efficace en terme de fonctionnement, créé ces UARD et ils fonctionnent entre les unités académiques des trois campus. S'il y a encore quelques modifications aux Statuts et règlements qui n'ont pas été faites, je ne pense pas que c'est la raison principale qui empêche le fonctionnement des UARD. Je sais qu'à la Faculté d'administration en particulier les UARD fonctionnent. Il y a aussi d'autres facultés où les UARD ont été mis sur pied et qui fonctionnent en ce moment.

**VRER** : Lorsque j'ai passé à travers les documents qui relèvent du dossier des UARD, j'ai vu qu'il y avait eu un survol de fait sur les campus à savoir combien de disciplines et combien de programmes pourraient s'apprêter au concept de l'UARD et c'est une liste qui est pas mal étoffée et pas mal longue. C'est mon intention de voir, d'après ce qui existe et ce qui peut potentiellement exister, s'il n'y a pas un travail à faire dans l'opérationnalisation d'autres UARD.

**Gionet** : Je remarque, dans les rapports annuels, l'absence du rapport annuel de l'Institut de leadership, il n'apparaît pas dans le rapport du vice-recteur alors je me demande si vous l'aviez reçu?

**VRER** : Je sais qu'il y a quelques rapports dans la liste qui ne me sont pas parvenus. Quand à savoir si l'on a reçu le rapport de l'Institut de leadership, je ne me rappelle pas de façon ponctuelle quoi que s'il avait été reçu à temps, il aurait été inclus.

**Gionet** : Il n'y a pas de doute qu'il a été complété alors je m'en occupe la semaine prochaine.

## 10. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

**VRER** : Le Comité *ad hoc* du Sénat académique sur la reconfiguration des programmes s'est réuni tôt après mon arrivée en poste et si je ne m'abuse, c'était la première journée du mois de juin. À cette réunion, il y a eu un document qui a été déposé et l'on pensait que ce document avançait vers ses dernières étapes, c'est-à-dire que l'on pensait qu'il y avait probablement un document prêt à soumettre au Sénat académique. Par contre, suite à un examen plus détaillé du document, il y avait chez certains membres du Comité *ad hoc* des questions à poser et des questions qui n'avaient pas été débattues au sein du Comité. Étant donné que c'était la période des vacances et des congés d'été et que les individus étaient à droite et à gauche, il a été extrêmement difficile de pouvoir convoquer le Comité. Plutôt que de déposer au Sénat académique le rapport du Comité *ad hoc* qui, de l'avis de certains et de son président, n'était peut-être pas peaufiné au niveau que nous l'aurions préféré, j'ai jugé bon de remettre ce dépôt à la réunion du Sénat académique du 29 octobre. Dans l'intervalle nous aurons le temps et nous avons les gens maintenant sur place pour traiter de la question. Le document sera soumis au mois d'octobre.

**11. NOMINATIONS**

Voir le Document E, p. 1-7

**11.1 Bureau de direction du Sénat académique****R : 06-SAC-040820**

Mise en candidature :

Denise Merkle                                  Proposée par Michèle L. Caron

**Denise Merkle** est élue membre (professeure) du Bureau de direction du Sénat académique.**R : 07-SAC-040820**

Mise en candidature :

Isabelle McKee-Allain                          Proposée par Jacques-Paul Couturier

**Isabelle McKee-Allain** est élue membre du Bureau de direction du Sénat académique.**11.2 Comité d'attestation d'études****R : 08-SAC-040820**

Mise en candidature :

Jacques Saindon                                  Proposé par Gilles Bouchard

**Jacques Saindon** est élu membre du Comité d'attestation d'études.**11.3 Comité des programmes****R : 09-SAC-040820**

Mises en candidature :

Normand Gionet	Proposé par Régina Robichaud
Gilles Bouchard	Proposé par Charles Bourque
(est déjà membre du CPR)	
Anne Lowe	Proposée par Normand Gionet
Charles Bourque	Proposé par Gilles Cormier
(celui-ci refuse)	
Liette Clément	Proposé par Jacques-Paul Couturier

**Normand Gionet, Anne Lowe et Liette Clément** sont élus membres du Comité des programmes.**11.4 Conseil de la langue française****R : 10-SAC-040820**

Mise en candidature :

Marie-France Albert                                  Proposée par Patrick Maltais

**Marie-France Albert** est élue membre du Conseil de la langue française.**SG** : Pour la deuxième nomination, c'est une personne choisie par le campus qui est chargée de la langue française et elle doit être acceptée par le Sénat académique. Je ne sais pas si l'on a nommé quelqu'un chargé de la langue française au Campus de Moncton.**Recteur et vice-chancelier** : Il y avait Denis Bourque, mais il a été en congé de maladie une partie de l'année et je n'ai pas vu s'il avait démissionné ou non de ce poste.

#### 11.4 Conseil de la langue française (suite)

**McKee-Allain** : À titre d'information, j'avais compris que, comme membre du BDS, c'était un poste à combler et de façon informelle j'ai fourni des noms de personnes qui pourraient combler le poste au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, mais il ne m'a pas mandaté de faire d'autres démarches et je pense que ce serait important de vérifier si effectivement on peut remplacer M. Bourque ou non.

**SG** : Son mandat se termine en septembre 2004.

**VRER** : J'ai pris en considération vos recommandations Mme McKee-Allain. J'ai tenté de contacter les gens et je n'ai pas pu. J'ai laissé des messages sur les répondeurs et jusqu'à ce matin, il n'y a personne qui a répondu.

**R : 11-SAC-040820**

Gilles Bouchard, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

*« Que le Sénat académique procède à la nomination de la 'personne chargée de la promotion de la langue française au Campus de Moncton' à la prochaine réunion du Sénat académique. »*

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

#### 11.5 Comité conjoint de la planification

**R : 12-SAC-040820**

Mises en candidature :

Isabelle McKee-Allain  
(celle-ci refuse)

Proposée par Gaston LeBlanc

Lise Caron

Proposée par Edgar Robichaud

**Lise Caron** est élue membre du Comité conjoint de la planification.

#### 12. **POLITIQUE D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS**

Voir le Document F, p. 1-44

**Boghen** : À la réunion du 31 octobre 2003, le Sénat académique avait adopté une proposition d'une prolongation de la validité de ce document. À ce moment, je vous ai fait part d'un bref historique de ce dossier. Je dois rappeler qu'il date de presque quatre ans. Aujourd'hui, je vous reviens avec un document changé et modifié. Ce document a été adopté par le Conseil de la FESR le 11 juin 2004. Il y avait beaucoup de préoccupations à propos du document original qui a fait l'objet de plusieurs discussions et révisions. Dans ma lettre adressée au recteur et vice-chancelier, je fais part des principales préoccupations. Entre autres, la composition de CÉR et son fonctionnement, le comité d'éthique, toute la question liée au droit d'appel, la reconnaissance des différentes approches de recherche et paradigmes, le degré d'examen à l'absence de risque minimal, la transition et la longueur de la politique. À la réunion du Conseil, une série de propositions ont été adoptées et sont présentées au début du document. Ce n'est peut-être pas nécessaire de revenir sur tout l'historique dont je vous ai fait part la dernière fois. Les membres du Sénat académique savent que quoi que l'on adopte, ce document devra être soumis au Comité central d'éthique à Ottawa. Il y aura des recommandations qui seront formulées et des demandes. À ce moment-là, il faudra suivre les directives et les demandes des grands conseils. Si vous souhaitez accepter le document révisé, on le soumettra à Ottawa. Je ne sais pas combien de temps cela risque de prendre. La dernière fois, cela a pris un an avant d'avoir des réactions. Jusqu'à ce que l'on ait un document officiel modifié et accepté par Ottawa, on va fonctionner avec le document que l'on applique aujourd'hui de façon temporaire.

## 12. POLITIQUE D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS (suite)

**R : 13-SAC-040820**

Michèle L. Caron, appuyée par Denise Merkle, propose :

*« Que le Sénat académique adopte la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains. »*

**VRER** : D'après les délibérations que vous avez eues au Conseil de la FESR, est-ce que vous pouvez m'expliquer la logique en arrière du fait que le Conseil jugeait que c'était nécessaire d'avoir deux comités des deux disciplines pour pouvoir mener à bien les discussions autour des projets, mais que par contre que ces deux grandes disciplines se jumelleront ensemble dans un comité d'appel pour discuter de l'appel des mêmes projets qui ont demandé deux comités pour les étudier?

**Boghen** : La principale raison pour les deux comités, c'est qu'une certaine partie des professeurs ne se sentaient pas bien représentés par ce comité unique. Ils sentaient que ce comité ne reflétait pas la diversité. Si l'on propose deux comités, comment est-il possible que l'on propose un comité d'appel qui comprendrait les deux grandes disciplines. Je dois vous dire qu'il y a des lacunes qui vont être corrigées lorsque l'on aura des réponses de la part d'Ottawa. Si l'on tient compte des directives, une des lacunes d'après moi, c'est que le Comité d'éthique dit que le Comité d'appel doit refléter la composition du CÉR. La composition doit comprendre des membres différents et non pas des propositions différentes. Deuxièmement, tel qu'indiqué dans le document, c'est le doyen ou le décanat qui présiderait le Comité d'appel. Ceci aussi va à l'encontre de l'esprit des directives des politiques des trois conseils qui disent que dans la mesure du possible, il faudrait refléter la communauté des professeurs, professeurs et des chercheuses et chercheurs. Il y a un certain illogisme d'après moi sur cette question.

**Bouchard** : Je suis à la fois content et je demeure profondément frustré aussi vis-à-vis cet exercice. Je suis content parce que je pense que le Conseil de la FESR a fait de bons pas particulièrement en créant deux comités. Peut-être que l'on devrait le faire pour le Comité d'appel aussi. Il me semble qu'il y a un certain allègement des exigences. Je suis essoufflé de voir que l'on mette une politique d'éthique et puis avant de poser quelques gestes que ce soit, une professeure ou un professeur doit vérifier s'il respecte ou non l'éthique. Ce serait comme si les médecins et les avocats avant de poser un geste devrait aller dans un comité d'éthique pour s'assurer que le geste qu'il poseront sera correct ou non. C'est la grande confiance que l'on a dans les professeures et professeurs et leur sens de l'éthique. Habituellement il me semble que, quand on met un code d'éthique, l'on voit à ce qu'il soit respecté et s'il y a quelqu'un qui va à l'encontre de cela, là on sévit. J'ai rarement vu un code d'éthique où l'on demande à la personne de faire accepter avant ce qu'elle va faire, mais il semble que c'est la FESR qui demande ceci. Je trouve que cela prendra énormément de temps, d'énergie et il y a des risques qu'il y ait plusieurs personnes qui, soit s'abstiennent de faire de la recherche avec les êtres humains ou bien les limitent, ou tout simplement passent par-dessus. Quoi qu'il en soit, je suppose que l'on doit avoir ces codes. Ce que j'aurais aimé, c'est qu'on le réduise encore plus. Je pense que l'on a été plus loin, que l'on a été plus royaliste que le roi. Il me semble que l'on aurait pu restreindre ceci à ces trois conseils. Que l'on ait un appui d'un comité d'éthique, mais pour le reste je trouve que si les trois conseils le demandent, c'est nettement abusif de leur part. Je me demande même si l'on ne pourrait pas avoir une cause devant les tribunaux par rapport à cela, ça me semble être un empiètement sur la liberté universitaire. Quoi qu'il en soit, vis-à-vis ceci, je dis bravo à la FESR, je pense qu'il y a eu un effort sérieux. On a fait des améliorations particulièrement à la création d'un deuxième CÉR pour les arts et les sciences sociales, mais j'aurais aimé que l'on aille plus loin, que l'on allège un peu plus les règles, que l'on fasse un peu plus confiance aux professeures et professeurs par respect d'éthique, que l'on mette par exemple plus d'effort sur la diffusion d'un code, sur le fait que les professeures et professeurs devraient être plus sensibilisés à cela.

**P.-E. Bourque** : Est-ce que c'est une pratique courante dans les autres universités d'avoir deux comités d'éthique?

**Boghen** : Tout ce que je peux dire, c'est que dans la majorité des universités de petite ou de moyenne taille, on retrouve un comité. Les universités avoisinantes, UNB, Mount Allison, Saint Mary's ont un comité. La raison est simple, deux comités doublent le travail, dédoublent les ressources. À l'heure actuelle, il y a un comité d'éthique avec un quorum

**12. POLITIQUE D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS (suite)**

de cinq personnes. Le document des énoncés dit qu'il peut y en avoir un minimum pour des petites universités et pour les universités de moyenne taille il peut y en avoir cinq. D'ailleurs, on suggère et même recommande que les petites universités se regroupent ensemble pour qu'il y ait un comité conjoint entre les universités et non pas obligatoirement qu'il y ait un comité à chaque université. Ici, on propose deux comités. Il y a eu à peu près 16 réunions l'année passée donc il va falloir augmenter le nombre de réunions malgré le fait que cela comprend beaucoup plus de travail et peut-être que c'est lié à la liberté académique.

La secrétaire générale s'absente; elle est remplacée par Suzanne LeBlanc.

**Deguire** : Ma question était liée à la remarque de Gilles Bouchard. Est-ce que les procédures ici sont plus lourdes qu'ailleurs? Monsieur Bouchard semble dire qu'elles sont plus lourdes que nécessaire et je me demande si elles sont plus lourdes qu'ailleurs? Quelles sont les normes nationales?

**Boghen** : Il y a ceux et celles qui estiment que l'on va au delà de ce que l'on devrait faire lorsque l'on traite ce dossier. Peut-être que je me trompe, mais il me semble que c'est un peu ça d'après tout ce que j'ai vu. On se complique trop la vie dans certains cas. Est-ce que c'est plus lourd? Dans certains cas, les collègues estiment que c'est trop lourd.

**Dubois** : Je peux répondre un peu à la question de Paul Deguire. Je suis membre d'une équipe de recherche dont le projet a passé par le Comité d'éthique de quatre universités. Le même projet, quatre universités puis c'est essentiellement le même processus dans les quatre universités. Le projet est passé avec quelques petites remarques. On nous a demandé des ajouts mineurs dans les quatre universités. Ça se produit à la même étape, au début du projet.

**VRER** : On ne doit pas perdre de vue ce qui est en cause. Il faut se souvenir ce que les conseils subventionnaires à Ottawa veulent faire. Ce n'est pas la protection de la chercheuse ou du chercheur, ce n'est pas la protection de la discipline, ce n'est pas la protection du projet, mais c'est bel et bien la protection du sujet que l'on veut faire.

**Recteur et vice-chancelier** : Évidemment quand on regarde la politique, il y a une lourdeur. Est-ce que c'est une lourdeur nécessaire? On a alourdi jusqu'à un certain point toute la démarche et si l'on avait un comité qui comptait 10 membres avec un quorum de cinq, maintenant on a des comités de sept membres ayant un quorum de cinq. Je crois que parmi les sept si j'ai bien compris, il y a un étudiant et une personne de l'extérieur. J'ai l'impression que l'on pourrait se trouver sur une base assez régulière face à des problèmes de quorum. Est-ce qu'il y avait une norme qui nous imposait le nombre de membres des comités et aussi au niveau du quorum des réunions? Régulièrement, dans les tribunaux judiciaires, du panel de première instance jusqu'au panel de la dernière instance, le nombre de membres du panel est plus faible au début jusqu'à un nombre plus important à la fin parce que les comités d'appel ont comme responsabilité aussi de créer des précédents de la jurisprudence. Ici, je vois que c'est l'inverse. C'est une observation que j'ai et j'ai aussi une certaine préoccupation parfois à la lourdeur et évidemment je souscris tout à fait à ce que sénateur Bouchard dit. Le fardeau de la preuve est sur la professeure ou le professeur dès le début.

**Boghen** : Comme je l'ai mentionné, ce qu'ils proposent pour les universités de taille moyenne, c'est d'avoir un comité de cinq. Donc on a 10 personnes pour assurer qu'il y ait un quorum de cinq. À l'heure actuelle, on parle du comité en place. Je pense que le nombre risque d'être une contrainte très importante.

**Recteur et vice-chancelier** : Est-ce que l'on aurait pu avoir un comité de cinq avec un quorum de trois.

**Boghen** : Non. Il faut qu'il y ait un minimum de cinq personnes qui assistent à la réunion.

**G. Cormier** : C'est juste un commentaire très mineur. C'est que, à la table des matières au document de travail, au point 6 on devrait lire comités avec un s. De fait, à la page 10, il est écrit correctement avec un s.

## 12. POLITIQUE D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS (suite)

**M. Caron** : Je vais d'abord dire que j'étais membre du Conseil de la FESR pendant tout le débat qu'il y a eu face à cette politique et j'ai travaillé de très près aux modifications et j'aimerais commenter par rapport à la question des deux comités. Le Conseil de la FESR avait fait un travail d'élagage de la politique parce que c'était une des critiques qui était faite constamment. Peut-être que c'était vraiment trop lourd et il n'y avait pas moyen de se retrouver dans le document, donc on a fait un travail d'élagage et l'on a fait certaines propositions dont le processus était encore plus lourd que ceci et l'on a fait des consultations. Je suis très surprise de l'attitude du doyen de la FESR ce matin, parce que ce qui est proposé ici a fait l'unanimité au Conseil de la FESR suite aux consultations et en réponse aux préoccupations qui ont été exprimées surtout des gens provenant des sciences humaines et sciences sociales. C'est le respect des paradigmes que l'on ne voyait pas à l'heure actuelle comme étant satisfaisant. Donc, la solution qui a été trouvée a été d'avoir deux CÉR et j'ai l'énoncé de politique des trois conseils et il n'interdit pas ceci. Ça appartient aux établissements de décider comment ils veulent procéder d'une part. D'autre part, par rapport à la question du conseil, la première question du VRER au sujet du comité d'appel, à savoir comment se fait-il que l'on peut faire un fusionnement pour le comité d'appel alors que l'on a des comités d'études séparés. Concernant le comité qui est au point 1.11 de l'énoncé des trois conseils, il n'y a absolument rien qui dit qu'il faut que le comité d'appel soit composé de la même manière que les comités d'éthique. Ce qui apparaissait approprié pour le Conseil de la FESR, lorsqu'il a adopté ceci, était que l'on réalise que les demandes d'appel seront moins fréquentes et moins nombreuses. C'est un comité permanent qui devra développer une expertise et il semblait que le comité d'appel serait en mesure de voir ou d'entendre tous les arguments provenant des deux comités qui eux sont respectueux des paradigmes différents. Le comité d'appel pourra lui développer une jurisprudence. Je ne veux pas rentrer dans les autres choses sauf pour mentionner qu'il y a une modification importante par rapport à ce qui se passe à l'heure actuelle à l'Université de Moncton et c'est la dernière phrase que vous avez à l'endos. C'est la modification du point 3.11 à la page 7. Quelle étude on fait dans le cas où l'on n'a pas dépassé le seuil de risque minimal et à l'heure actuelle selon la politique intérimaire, c'est que l'on faisait des études même si l'on ne dépassait pas le seuil de risque minimal et ceci a été corrigé dans le document. C'est ce qui va rendre les choses beaucoup moins lourdes pour les études.

**Boghen** : Je dois dire que madame Caron a parlé de la création de deux comités. Je vous cite la politique d'éthiques de la recherche d'Ottawa. « Le but de ces exigences minimales est de s'assurer que les CÉR sont constitués d'équipes multidisciplinaires disposant de toute l'expertise et l'indépendance voulues pour évaluer avec compétence l'éthique des projets qui leur sont soumis ».

**McKee-Allain** : Le conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales, qui regroupe 24 membres multidisciplinaires, a eu à se pencher sur ce qui était proposé comme document. Même si ce n'est pas parfait comme proposition de politique d'éthique, c'est certain que le document répond à plusieurs des préoccupations de notre conseil. Je dirais que, à l'échelle fédérale et à l'échelle nationale, il y a quand même trois grands conseils, donc déjà on reconnaît les spécificités des domaines. Je donnerais la chance pour l'appliquer et même s'il faut l'ajuster un peu en terme quantitatif, ça reconnaît certainement la spécificité. Je voudrais savoir si, dans les discussions de la FESR, l'on a prévu une flexibilité pour les chercheuses et chercheurs qui travaillent dans le domaine de la santé mais qui ont des méthodes qualitatives et qui se rattachent davantage aux sciences sociales et humaines. Est-ce que l'on a prévu une certaine marge de manœuvre de la part des chercheuses et chercheurs qui vont avoir à décider à quel comité ils soumettraient leur proposition?

**M. Caron** : Je ne le retrouve pas de mémoire, mais il me semble qu'il avait été décidé que c'était en partie à la chercheuse ou au chercheur de montrer son projet au CÉR de son choix.

**Boghen** : Je pense que le Conseil est sensible à cette question. C'est encore à régler. Si le Sénat académique accepte le principe, la question de technique ou de mécanisme restera à être réglée.

**Recteur et vice-chancelier** : Ma préférence aurait certainement été pour un seul comité. J'ai assisté à tous les débats et les malaises qui ont été exprimés autour de la table du Sénat académique au cours des années sur cette politique par rapport à nos collègues des arts et des sciences sociales. Je pense qu'il y avait des préoccupations importantes que

## 12. POLITIQUE D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS (suite)

l'on devait tenir compte. À mon point de vue, ce que j'avais entendu dans les années passées dans les réunions du Sénat académique était moins sur la question d'avoir une dualité au niveau des comités mais que la politique sur le fond soit révisée pour tenir compte des réalités des chercheuses et chercheurs des sciences sociales. J'ai bien écouté aujourd'hui. Je n'ai pas été du tout convaincu que, la solution pour respecter l'approche des arts et des sciences sociales, l'on devait forcément avoir deux comités pour être sensible à cela. Je pense que c'était surtout au niveau des dispositions de fonds. En quoi est-ce que, en ayant deux comités, l'on respectera davantage la préoccupation ou la méthodologie des sciences sociales et en quoi on peut m'assurer que l'esprit des dispositions des grands conseils, à savoir assurer une approche multidisciplinaire au niveau d'évaluation des dossiers, est mieux respecté en ayant un seul comité d'appel?

**Boghen** : Je pense que le problème est que le fait qu'un comité ne serait pas suffisant. Il n'y aura pas de flexibilité et de sensibilité pour tenir compte de la diversité. On pourrait s'assurer qu'il y ait le même nombre de représentants de ce qui provient sous le chapeau de sciences par rapport à ce qui provient des sciences sociales. Je pense que c'est faisable, mais je n'ai pas fait partie et je n'ai pas non plus participé au débat à l'époque quand il était question où les sciences sociales ne se sentaient pas bien représentées et ne se sentaient pas chez eux sur ce genre de comité. Strictement sur le plan technique, il n'y a pas de raison et d'ailleurs ça se fait dans les autres universités où l'on s'assure qu'il y ait un nombre égal de représentantes ou représentants des sciences et des sciences sociales.

**Bouchard** : Le débat est pris sur deux conseils ou un conseil. Je croyais que l'on s'était exprimé. Je regrette beaucoup, mais c'est très clair que les gens des arts et sciences humaines n'ont pas confiance en un seul comité et ne croyaient pas pouvoir tenir un comité auquel ils n'avaient pas confiance. De toute façon, M<sup>me</sup> McKee-Allain a souligné un excellent point pour justifier la création. Au fédéral, pour examiner les projets de recherche qui sont présentés, on n'a pas créé un seul conseil qui reçoit tous les projets de recherche de toutes les disciplines. Je pense qu'il y a quand même des différences très importantes au niveau de la méthodologie de la recherche entre les sciences humaines et les sciences naturelles.

**G. Cormier** : Le fait qu'il va y avoir deux comités, est-ce que la chercheuse ou le chercheur ne devrait pas avoir la liberté de choisir lequel des comités sans lire comme on dirait, le « fine print » du document. Est-ce que c'est prévu que la chercheuse ou le chercheur choisisse le comité? Si non, comment cette personne pourrait contester le choix du comité qui serait le plus approprié?

**Boghen** : Ceci n'a pas encore été discuté.

**M. Caron** : En réponse à la question de M<sup>me</sup> McKee-Allain et M. Cormier, je vous renvoie au point 7.1 de la politique en page 14, point 7.1.1 : « La chercheuse ou le chercheur a la responsabilité de soumettre pour approbation éthique son projet de recherche au CÉR approprié ». J'aimerais ajouter que je comprends mal la résistance à la création de deux comités lorsque l'on sait que les gens qui proviennent des sciences humaines et sociales ont exprimé très clairement qu'ils avaient des problèmes avec un seul comité. Est-ce que c'est dû aux décisions et aux actions prises par le comité actuel ou est-ce que c'est en théorie que l'on refuse cette jonction. Ce que je sais, c'est que nous avons au Conseil de le FESR entendu et vu des histoires d'horreur. Il y avait une incompréhension totale de la méthodologie utilisée par exemple en recherche action et ce que l'on a voulu faire, c'est tout en étant préoccupé par l'éthique, mais ne refusant pas de soumettre son projet, c'est que l'on veut que le projet soit étudié à la lumière de la méthode propre à la discipline. Je pense que, dans une université, l'on devrait respecter cette volonté et respecter les disciplines.

**VRER** : Ma question s'adresse à madame McKee-Allain ou à monsieur Bouchard. Si vous justifiez la création de deux comités provenant de deux disciplines parce qu'il y a au niveau national deux conseils de recherche, est-ce que vous prévoyez que, à l'Université de Moncton étant donné ce paradigme, la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires devrait avoir son propre comité d'éthique parce qu'il y a un conseil national de recherche en santé?

## 12. POLITIQUE D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS (suite)

**McKee-Allain** : Je pense qu'avec tout le respect que je dois au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, c'est s'embarquer sur un autre niveau de discussion. Je voulais tout simplement faire part de ceci comme argument au point de vue culturel.

**L. Caron** : Comme sénatrice, j'ai eu l'occasion à quelques reprises de voir à l'ordre du jour le point que l'on traite présentement et si je me souviens bien, dans les premières discussions, il y a eu un besoin de consultation. Aujourd'hui on m'arrive avec une série de recommandations et on me dit que c'est accepté par le Conseil de la FESR. Si cela fait l'affaire de mes collègues des sciences sociales et sciences humaines et n'enlève absolument rien, je suis très à l'aise avec ce qui proposé aujourd'hui.

Vote sur R13                      Pour 34                                      Contre 2                                      ADOPTÉE

Pause de 10 h 20 à 10 h 40

## 13. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-040505

Voir le Document G, p. 1-26

**R : 14-SAC-040820**

Patrick Maltais, appuyé par Régina Robichaud, propose :

« *Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal CCJ-040505.* »

Vote sur R14                                      unanime                                      ADOPTÉE

## 14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

### 14.1 Évaluation des programmes de deuxième cycle en technologie de l'information (certificat et diplômes)

**VRER** : Il y a eu une évaluation des programmes de deuxième cycle en technologie de l'information, le certificat et le diplôme. Une autoévaluation a été préparée, un évaluateur externe est venu sur le Campus pour étudier les problèmes en l'occurrence, André Jacques de l'Université du Québec à Rimouski. Il a présenté son rapport et le doyen de la Faculté a eu occasion d'y réagir ainsi que le directeur du programme. Par la suite, le bureau du VRER a présenté son avis ainsi que ses recommandations au Comité conjoint de la planification. Les recommandations qui ont été retenues sont : a) la clarification des objectifs que l'évaluateur avait considérés un peu prétentieux; b) la possibilité que le programme soit offert à temps partiel et à plein temps; c) une meilleure flexibilité face aux langages de programmation; d) un ajustement à l'ordre de prestation de certains cours; et e) la possibilité d'offrir la formation CISCO à la Faculté. Ce qui arrivait souvent, c'est que des individus ayant déjà une formation en technologie s'inscrivaient à ce programme ponctuellement pour recevoir l'accréditation pour s'apercevoir que beaucoup des habiletés qu'ils avaient accueillies dans le programme précédent était déjà à la hauteur de ceci. On a demandé que pour empêcher les étudiantes et étudiants de premier cycle de s'intégrer dans un programme pour rechercher une accréditation qu'en réalité ils étaient déjà préparés, que cette accréditation soit présentée ou offerte aux étudiantes et étudiants de premier cycle. Le dernier point que le Comité conjoint de la planification a recommandé et suite à l'avis du vice-recteur c'est que dans le programme où il y a un internat coopératif, qu'une plus grande gamme de stages plus appropriée à leur formation soit offerte. Si je me rappelle bien ce que l'on aurait voulu, c'est qu'il y ait un peu plus de stages dans les milieux professionnels et non seulement dans les milieux des instances gouvernementales.

**R : 15-SAC-040820**

Neil Boucher, appuyé par Charles Bourque, propose :

Attendu que les programmes de deuxième cycle en technologie de l'information sont offerts selon la formule d'autofinancement;



14.1 Évaluation des programmes de deuxième cycle en technologie de l'information (certificat et diplômes) (suite)

**R : 15-SAC-040820** (suite)

attendu que les inscriptions additionnelles à ces programmes proviennent d'une clientèle à temps partiel;

attendu que l'Éducation permanente a le mandat de répondre aux besoins de la clientèle à temps partiel et fonctionne selon la formule de l'autofinancement;

attendu que selon la pratique, les programmes de certificat et de diplôme sont normalement offerts à temps partiel;

*« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de deuxième cycle en technologie de l'information :*

1. *que la Faculté des sciences, en collaboration avec l'Éducation permanente, clarifie les objectifs des programmes en technologie de l'information dans le but de préciser le niveau de la formation offerte aux étudiantes et étudiants et de s'assurer que la publicité relative à ces programmes est conforme à la formation offerte;*
2. *que la Faculté des sciences révise les programmes en technologie de l'information en tenant compte des points suivants :*
  - a) *la possibilité de diriger l'offre des programmes en technologie de l'information vers une clientèle à temps partiel et à plein temps;*
  - b) *l'introduction d'une plus grande flexibilité face aux langages de programmation exigés, ainsi que le suggère l'examineur externe;*
  - c) *le déplacement du cours de systèmes d'information (TEIN6203) à un moment du programme où les étudiantes et étudiants ont déjà acquis une base de programmation;*
3. *que la Faculté des sciences étudie la possibilité d'offrir la formation CISCO aux étudiantes et étudiants du 1<sup>er</sup> cycle en informatique afin de répondre à un besoin auquel ces derniers tentent de répondre en s'inscrivant au programme du diplôme qui ne leur est pas destiné;*
4. *que la Faculté des sciences, en collaboration avec l'Éducation permanente et le Bureau d'enseignement coopératif voient à offrir aux étudiantes et étudiants du Diplôme d'études supérieures en technologie de l'information – internat coopératif une gamme de stages appropriée à leur formation. »*

**R. LeBlanc :** À la page 39 où l'on parle du financement, l'évaluateur dit que c'est pertinent pour la société acadienne. Dans le contexte de la reconfiguration et des ressources rares que nous avons, est-ce que c'est nécessaire que l'on fasse concurrence au secteur privé?

**Recteur et vice-chancelier :** D'abord c'est le seul programme à l'Université où l'on ne fait pas appel aux ressources propres de l'institution pour l'offrir. On se souviendra que lorsque ce programme a fait l'objet d'une approbation par le Sénat académique, c'est un programme qui s'autofinçait à partir des droits de scolarité des étudiantes et étudiants. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle les droits de scolarité appliqués à ces deux programmes, le certificat et le diplôme en technologie de l'information sont des droits de scolarité différents. Quand je dis différents, ils sont aussi plus élevés que les droits de scolarité des étudiantes et étudiants des programmes où l'on fait appel aux ressources de

#### 14.1 Évaluation des programmes de deuxième cycle en technologie de l'information (certificat et diplômes) (suite)

l'institution. C'est ma première observation. Ma deuxième observation en ce qui concerne, la concurrence c'est qu'au moment d'adopter ces programmes, il y a maintenant quatre ou cinq ans, il y avait une demande énorme sur les institutions d'enseignement, y inclus dans le secteur privé et le secteur publique, c'est-à-dire les universités pour augmenter leur capacité de formation dans le domaine des technologies. C'est dans cette perspective que ceci a été fait. D'ailleurs, les laboratoires d'informatique qui ont été établis à ce moment-là pour pouvoir répondre à cette formation ont été faits grâce à des financements du gouvernement spécifiquement pour ces questions. Troisième élément, c'est que la concurrence avec le secteur privé, ce que l'on a constaté d'ailleurs c'est que le secteur privé je pense ici à ITI et d'autres ont fait faillite depuis. Je crois que l'on exerce un certain nombre de responsabilités sociales à des étudiantes et étudiants qui veulent avoir des formations auprès d'institutions qui ont une continuité, qui n'ont pas des durées de vie très courtes.

**R. LeBlanc** : Il y a pourtant de nos professeures et professeurs qui offrent des cours dans ces programmes.

**Recteur et vice-chancelier** : On n'a pas non plus voulu dire qu'il y avait un corps professoral spécifique à ce programme. Ce programme a permis l'embauche additionnelle au Département d'informatique au cours des années, mais ce n'est pas la ou le professeur X qui enseigne l'ensemble de ces cours. Je pense qu'au niveau de la qualité et de l'approche, l'équivalent du nombre de cours donnés devrait correspondre à l'équivalent des ressources obtenues des droits de scolarité. Je sais que généralement le niveau d'inscriptions dans ce programme a été suffisant pour pouvoir rencontrer le niveau d'investissement nécessaire pour offrir le programme.

**G. Cormier** : Il me semble que dans le rapport du doyen de la Faculté des sciences, il fait état du fait qu'il y avait une diminution dans les inscriptions. Je ne sais pas comment ponctuel c'était. Avez-vous de nouveaux chiffres pour cette année? J'ai remarqué aussi que le vice-recteur n'avait pas fait de recommandation par rapport à des moyens de recrutement. Ce sont des choses qui sont soulevées à quelque part?

**C. Bourque** : Les inscriptions, dans les 4 ou 5 premières années, se sont chiffrées autour de 14 à 17 ou 18. Il y a eu une année, l'année 2002-2003, où il y a eu seulement 5 inscriptions. Évidemment avec le fardeau d'autofinancement, le message était clair qu'il fallait augmenter nos inscriptions, ce que l'on a fait l'année dernière. Il y a eu un effort considérable de recrutement pour ce programme et d'ailleurs ce sont des programmes, comme vous savez probablement, où l'on va chercher des baccalauréats d'autres universités ou d'autres programmes à l'interne de l'Université. L'année dernière on a eu, je n'ai pas les chiffres exactes, mais je dirais qu'il y en a à peu près une quinzaine parce qu'il y en a un certain nombre qui sont arrivés en janvier. Cette année, j'ai vérifié juste avant la réunion parce que je prévoyais peut-être la question, j'ai vu qu'il y avait à peu près une quinzaine d'inscriptions.

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

#### 15. **REPRÉSENTATION AU SÉNAT ACADÉMIQUE**

**Bouchard** : Normand Gionet et moi-même sommes les deux sénateurs qui faisons partie de ce comité. Adrien Bérubé a quitté le Sénat académique, mais j'aurais une question pour vous à ce sujet. Monsieur Bérubé, étant l'ancien président, nous a envoyé un courriel ce matin. En fait il me demande de vous faire part de trois points pour éclairer le Sénat académique sur les démarches. Nous avons pu nous réunir qu'une seule fois durant l'été soit le 15 juin et l'on a alors décidé d'accepter de poursuivre le travail et de proposer au Sénat académique d'accepter une modification à la Charte de l'Université. Suite à notre discussion, j'ai préparé un petit document que j'ai envoyé à mes deux collègues MM. Bérubé et Gionet, mais nous n'avons pas pu en parler, nous n'avons pas pu échanger encore sur ce brouillon. En gros c'est un avis de résolution qui demandait une modification à la Charte dans le sens qui semblait se dégager des discussions qu'il y avait eu au Sénat académique et des grands principes que l'on a déjà énoncés. C'est en quelque sorte un

## 15. REPRÉSENTATION AU SÉNAT ACADÉMIQUE (suite)

amendement proposé quant aux modalités d'élection qui s'en suivent et qui tiennent compte des désirs exprimés par les sénatrices et sénateurs notamment en ce qui concerne la représentation des bibliothécaires et l'élection des représentantes ou représentants du personnel enseignant des facultés par l'ensemble du personnel enseignant. Ce que nous voulons faire c'est que pour les prochaines étapes, nous aimerions pouvoir nous rencontrer tous les trois M. Bérubé, M. Gionet et moi-même afin de finaliser notre avis et ensuite consulter le recteur et vice-chancelier pour avoir des opinions juridiques. Nous voulons par la suite l'envoyer dans la communauté pour avoir une grande consultation et vous revenir au 29 octobre avec une proposition pour le Sénat académique. Est-ce que M. Bérubé qui n'est plus sénateur peut continuer à faire partie du comité? Il ne devrait pas y avoir de problèmes mais on veut vérifier ça et ensuite vérifier si vous êtes d'accord avec les démarches que nous proposons.

**Recteur et vice-chancelier :** Je voudrais surtout donner mon point de vue sur la deuxième partie de l'intervention. Pour les comités *ad hoc* du Sénat académique, il n'y a rien qui empêche que l'on fasse appel à des membres de la communauté universitaire qui ne sont pas des sénatrices ou des sénateurs. On se souviendra que, à un moment donné, l'on avait reçu des avis de nos conseillers juridiques quand on a des comités du Sénat académique ayant des pouvoirs décisionnels de dernière instance qui sont des pouvoirs que la Loi donne au Sénat académique. À ce moment, il devient nécessaire que ce soit des membres du Sénat académique. Dans le cas d'un comité *ad hoc* comme celui-là qui a comme responsabilité de faire des recommandations au Sénat académique, à mon point de vue, monsieur Bérubé ne perd pas automatiquement sa qualité de membre. Je pense que, comme n'importe quel autre sénatrice ou sénateur, le Sénat académique souhaitait que le comité et les membres du comité poursuivent le travail suite aux dernières décisions du Sénat académique. Ce que propose monsieur Bouchard me semble être conforme à ce qui a été demandé par le Sénat académique. On ne se prononce pas sur le fond de ce qui viendrait ici au mois d'octobre, mais sur le processus qui devrait normalement amener un document au Sénat académique. Personnellement je n'ai pas d'objection à cela.

**M. Caron :** Est-ce que vous proposez de réétudier le point que vous avez soulevé? Est-ce que ce que vous entendez étudier inclut le principe de représentation professorale majoritaire et donc la question qui suit pour moi est-ce que vous entendez étudier la question des directeurs et directrices d'écoles intégrées? Il me semble que ça va ensemble.

**Bouchard :** Ce que le Sénat académique a décidé comme principe, c'est la règle de représentation proportionnelle des facultés. Il n'a pas adopté une résolution à l'effet que les professeures et professeurs devraient être majoritaires. Il n'a pas adopté, il n'a pas pris de position non plus très claire sur la question des directeurs. Ce que nous allons proposer, c'est que nous voulons respecter le nombre de sénatrices et sénateurs par campus, nous ne voulons pas augmenter le nombre ni le diminuer. On s'oriente vers une solution qui aurait peut-être comme conséquence d'amener la majorité de professeures et professeurs. Ce que nous avons mis sur papier fera l'objet d'une discussion alors je ne peux pas vraiment vous dire ce que nous allons vous proposer au mois d'octobre. Tout ce que je peux vous dire, c'est que vous allez recevoir un document pour consultation et qui propose une modification à la Charte et j'espère avoir vos réactions. Si pour vous il y a certains principes qui sont très importants, on serait très heureux que vous nous en fassiez part à ce moment.

## 16. PARAMÈTRES DE LA QUALITÉ À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

**Recteur et vice-chancelier :** Peut-être que monsieur Baudouin voudrait élaborer davantage. Vous vous souviendrez que l'intervention de M. Baudouin a été faite vers la fin de la réunion que l'on retrouve au point 14.1 du procès-verbal. Évidemment, je me suis préparé pour m'adresser au Sénat académique au moins sommairement sur la question, mais c'est à la suite d'une intervention donc ce n'est pas à la suite d'une étude exhaustive ou quoi que ce soit. Je ne sais pas si monsieur Baudouin voulait d'abord revenir sur la question.

**Baudouin :** Je n'avais pas demandé qu'il soit mis à l'ordre du jour de cette réunion, j'avais tout simplement fait l'intervention. Je suis content de voir qu'il est à l'ordre du jour. Mais ce n'est pas à la suite d'une demande formelle de ma part.

**16. PARAMÈTRES DE LA QUALITÉ À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

**Recteur et vice-chancelier** : Je pense que l'intervention du sénateur Baudouin nous interpelle sur deux documents de référence. Il y a d'abord le document de référence portant sur les paramètres ou les principes directeurs du budget et l'intervention faisait suite aussi à la discussion que nous avons eue autour de l'énoncé des valeurs que nous venions d'adopter à cette même réunion du Sénat académique. Ce que j'ai pu comprendre dans les propos du sénateur Baudouin, c'est qu'il voulait voir quelles sont les arriages entre les principes directeurs du budget et certaines valeurs de l'énoncé de valeur que nous venions d'adopter, notamment des valeurs numéros 1, 2, 3 et 5. Je vous rappelle que ces valeurs réfèrent particulièrement à la question de l'accessibilité, de la compétence du personnel, de la formation de qualité et de l'excellence en recherche. Je suis certain que vous avez tous déjà pris connaissance des principes directeurs du budget qui sont normalement approuvés à la réunion du Conseil des gouverneurs précédent le dépôt du budget, c'est à dire la réunion de fin novembre début décembre et le processus budgétaire au courant de l'hiver qui donne lieu à une proposition budgétaire au Conseil des gouverneurs d'avril et qui doit tenir compte de ces principes directeurs. Les principes directeurs dont on fait référence pour l'année financière 2004-2005 qui a commencé au 1<sup>er</sup> mai, sans vous les lire au complet réfèrent évidemment à quatre éléments importants. D'abord la qualité de l'enseignement, de la recherche et des services à la population étudiante, ce qui peut comprendre un déplacement de ressources. Le deuxième principe directeur, c'est l'équilibre entre l'accès aux études universitaire, l'endettement étudiant et les droits de scolarité concurrentiels par rapport aux universités du Nouveau-Brunswick. Le troisième principe directeur, l'enrichissement de la qualité de la vie sur les campus et le renforcement du sentiment d'appartenance des étudiantes et des étudiants à l'Université. Et le quatrième, c'est l'augmentation des bourses d'aide financière advenant une hausse des droits de scolarité afin d'aider les étudiantes et étudiants les plus démunis. On voit bien ici que les principes directeurs du budget rejoignent quand même un certain nombre des valeurs institutionnelles. Je vous rappelle que les valeurs institutionnelles comprennent une série d'énoncés que l'on doit tenir compte et qui guident l'institution dans ses choix. Sur le plan purement de la gestion, les valeurs sont moins catégoriques que les principes directeurs du budget pour lesquels il y a des directives très fermes auxquelles on doit se conformer pour pouvoir présenter un budget acceptable aux yeux du Conseil des gouverneurs. J'aimerais, pour le bénéfice du Sénat académique et des collègues sénatrices et sénateurs, vous donner un certain nombre de données par rapport à la façon dont nous avons présenté la proposition budgétaire en tenant compte des principes directeurs que je viens de rappeler. D'abord, il n'y a pas de doute que le premier principe directeur réfère à la qualité de l'enseignement, de la recherche et des services à la population étudiante. Dans un monde idéal, si l'on pouvait avoir des ressources illimitées, il n'y a pas de doute que l'on aurait plus de ressources dans l'ensemble des unités académiques et administratives de l'Université qui nous permettraient de pouvoir assurer encore une plus grande qualité tant au niveau de l'enseignement, de la recherche et des services à la communauté étudiante. L'analyse que je fais ce matin ne prétend pas être une analyse exhaustive. Je crois que ça serait très prétentieux de ma part de vous faire une analyse exhaustive. Je voudrais vous donner un certain nombre de faits qui vous montreront que l'on a effectivement tenu compte de ce que sont les principes directeurs lorsque l'on a fait les choix budgétaires dans cette Université. D'abord la première question qui se pose lorsque l'on doit faire un processus budgétaire, quand on n'a pas un processus budgétaire basé sur la base « zero base budgeting », donc on sait très bien qu'il y a des coûts récurrents qui sont fixes pour lesquels d'années en années il y a très peu de marges de manœuvre. Le premier exercice qui se fait dans le cas d'un processus budgétaire, c'est de voir à la réaffectation et la distribution des revenus additionnels que l'institution doit avoir pour l'année qui s'annonce. Pour l'année 2004-2005 le revenu additionnel de l'institution était de 2,9 millions de dollars composé en partie des droits de scolarité et en partie des subventions provinciales qui ont été de 2 % alors que l'on nous avait annoncé du 3,5 % quelques mois auparavant. Il n'y a pas de doute que le premier objectif est d'assurer une distribution la plus judicieuse de ces ressources additionnelles. Je peux vous dire que sommairement, il y a eu à peu près 65 % de ce 2,9 millions de dollars qui ont été réaffectés directement dans ce que l'on appelle le contenu académique pour le maintien de la qualité à savoir le budget salarial, professoral, les bibliothèques, les laboratoires informatiques et les autres types de laboratoire à l'enseignement. Soixante-cinq pour cent des revenus additionnels ont été, à notre point de vue, là où ça doit compter pour assurer le maintien de la qualité et l'augmentation de la qualité dans l'Université à savoir dans la salle de classe par l'intermédiaire de la professeure ou du professeur, du laboratoire de recherche et des bibliothèques. Maintenant, un peu plus de 2 millions de dollars, soit 2,8 millions de dollars n'ont pas répondu à l'ensemble des besoins des unités académiques. On sait que l'on est incapable

**16. PARAMÈTRES DE LA QUALITÉ À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

de rencontrer toutes les demandes des unités académiques. Pour le reste du budget, malheureusement il y a 500 000 dollars qui sont allés dans du chauffage, l'électricité, etc. et c'est presque hors de notre contrôle, mais autres que ce 500 000 dollars, je peux vous assurer que si vous allez voir le budget approuvé par le Conseil des gouverneurs, le seul endroit où il y a des parenthèses, ce qui veut dire que les dépenses sont moins que ce qui avait été auparavant, ne sont pas du tout dans les secteurs de l'académique; ils sont dans d'autres secteurs que je considère des secteurs auxiliaires. Je voudrais quand même aller au-delà de cela pour essayer de donner quelques éléments de comparaison avec d'autres universités parce que le sénateur Baudouin a référé aux pourcentages des cours qui sont offerts par des chargées d'enseignement par rapport au corps professoral à temps plein. Je n'ai pas vérifié, mais je n'ai pas de raison de croire que les chiffres qu'il nous a donnés sont faux. On parle d'environ 22 % pour l'ensemble du Campus de Moncton et peut-être 30 % à la Faculté des sciences de l'éducation. C'est élevé j'en conviens. La seule chose que je peux faire en ce moment, c'est dire où l'on se situe par rapport à d'autres. Je dois vous donner deux exemples parce que j'ai eu la chance d'avoir des discussions assez détaillées avec des recteurs ou des représentants de ces universités. L'Université d'Ottawa a 650 professeures et professeurs à temps plein par rapport à 400 professeures et professeurs à l'Université de Moncton. L'Université d'Ottawa a 26 000 étudiantes ou étudiants à temps plein. Nous on en a 5000 à temps plein. Cela ne veut pas dire qu'il y a beaucoup plus de cours qui sont donnés par des chargées ou chargés de cours, mais si ce n'est pas le cas, c'est plutôt que le ratio professeures, professeurs - étudiantes, étudiants est beaucoup plus élevé dans une université comme l'Université d'Ottawa que l'Université de Moncton. Je parle du ratio professeures, professeurs - étudiantes, étudiants parce qu'à mon point de vue, ce sont des éléments et des paramètres pour essayer d'évaluer la qualité de l'enseignement, la qualité de l'encadrement, le suivi que l'on fait auprès de nos étudiantes et étudiants. Je vais vous donner un seul autre exemple, soit l'exemple de l'Université de Montréal. Je choisis des universités où il y a des programmes en langue française. L'Université de Montréal compte 50 000 étudiantes ou étudiants à temps complet et 1 200 professeures ou professeurs. Toute proportion gardée, c'est largement en terme de ratio professeures, professeurs - étudiantes, étudiants beaucoup plus important que nous. Là encore je n'ai pas des données sur le nombre de cours qui s'offrent à l'Université de Montréal par des chargées ou chargés de cours, mais j'oserais dire qu'ils sont certainement équivalent ou supérieurs. Maintenant ceci ne veut pas dire que parce que nous on a ceci et eux en ont plus que l'on a la qualité idéale dans notre université. Je vous dis tout simplement que, dans un monde réaliste et dans un monde où il y a des ressources financières, l'on a des dépenses et des priorités à établir, il y a des niveaux de comparaisons que l'on doit faire. Monsieur Baudouin a aussi évoqué le fait qu'il y a eu collectivement des demandes de la part des décanats pour 12.5 postes de professeures ou professeurs additionnels. Là aussi je n'ai pas de raison de contester les chiffres qui sont avancés par le professeur Baudouin. La seule chose que je voudrais dire, c'est que dans les 10 dernières années à l'Université de Moncton, si l'on prend la mesure de comparaison de 1994 et 2004, je ne l'ai pas fait pour chaque année mais j'ai fait 1994 et 2004. En 1994 il y avait 5 400 étudiantes et étudiants et en 2004 il y en avait autour de 5 000, juste en bas de 5 000. Si l'on regarde nos ressources professorales de 1994 et celle de 2004, je peux vous dire qu'il y a une légère augmentation du nombre de professeures ou professeurs au budget en 2004 par rapport à 1994. Par rapport à notre nombre d'étudiantes et d'étudiants, quand je prends la photo de 1994 à 2004, il n'y a pas de détérioration du ratio professeures, professeurs - étudiantes, étudiants à l'Université. Par ailleurs, je peux vous dire que dans l'Université, il y a eu une diminution du nombre total de postes. Je crois que la question de pouvoir bâtir la capacité de recherche dans nos universités est une question qui doit nous préoccuper à l'Université de Moncton. Pour la question de l'Université de Moncton, on sait que les grands programmes fédéraux du gouvernement canadien, au cours des 8 dernières années, je peux vous parler du programme de recherche du Canada, de la Fondation d'innovation du Canada, du Fonds de l'innovation de l'Atlantique etc, visent une chose : c'est de bâtir la capacité de recherche dans les universités canadiennes. Si l'on a fait ce diagnostic, c'est parce que l'on avait jugé que les universités canadiennes avaient pris du retard par rapport à d'autres grandes universités de l'occident notamment les États-Unis d'Amérique et chez un certain nombre de pays européens et asiatiques. Si c'est le gouvernement fédéral qui est intervenu c'est bien simple, c'est parce que l'on a jugé que les gouvernements provinciaux ne faisaient pas assez. Si l'on veut augmenter la capacité de recherche dans les universités canadiennes, il faut que le gouvernement canadien s'en occupe ayant jugé que, même avec le champs

**16. PARAMÈTRES DE LA QUALITÉ À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

de juridiction fédéral provincial, l'on pouvait intervenir directement auprès des institutions post secondaires. Nous qu'est-ce que l'on a fait dans ceci? Évidemment on n'est pas resté inactif. L'Université de Moncton, quand on regarde sa taille, a quand même bénéficié de ces grands programmes et là je n'en donnerai pas toute la batterie mais il y en a eu. Il y a eu évidemment des fonds d'innovation de l'Atlantique, on a eu nos chaires de recherche du Canada. L'Université de Moncton comme d'autres petites universités a fait les représentations nécessaires au début du programme des chaires de recherche du Canada pour assurer qu'il n'y avait pas trop de barrières systémiques pour pénaliser indûment les petites universités parce que, au début si l'on n'avait rien fait avec les autres petites universités, l'on n'aurait pas eu six, sept ou huit chaires de recherches du Canada, on en aurait eu deux. Les petites universités ont fait leur travail, mais au-delà de tout cela, à notre université, il y a eu aussi des interventions très importantes qui ont été faites et du financement important qui a été fait et j'aimerais en rappeler un certain nombre. Je parle dans notre langage du PC 10. On a eu un financement spécifique du fait de notre spécificité. Évidemment on a tous nos programmes de langue officielle en enseignement, mais on a eu aussi un financement spécial sur quatre ans de 10 millions de dollars pour nous aider à bâtir une capacité additionnelle dans notre université compte tenu de sa spécificité et un montant très important de ces financements a été pour l'amélioration des laboratoires, pour l'évaluation des programmes. À mon point de vue si l'on fait l'évaluation des programmes, c'est pour essayer d'augmenter la qualité de ce que l'on fait. On l'a fait aussi dans les bibliothèques. On se souviendra celles et ceux qui sont les doyennes et les doyens des interventions en particulier de notre collègue Paul Curtis au niveau des bibliothèques. On a injecté des ressources additionnelles dans les budgets d'acquisitions de nos bibliothèques et au niveau de nos bourses de recrutement de notre corps professoral. J'ai noté que le vice-recteur avait mentionné que certaines facultés avaient profité de ces bourses de recrutement professoral. Au niveau de l'enrichissement de la vie sur les campus, soit la qualité des services aux étudiantes et étudiants, on vient d'annoncer un nouveau plan de construction résidentiel pour nos étudiantes et étudiants. On va augmenter de 25 % la capacité actuelle. Nous annoncerons au mois de septembre l'ajout de 168 lits au Campus de Moncton, 42 à Shippagan, 25 à Edmundston. C'est la première fois en 10 ans que l'on ajoute des lits de résidence pour répondre aux besoins de nos étudiantes et étudiants, mais aussi on pense que la vie sur le Campus permet une meilleure intégration aux études universitaires. Je peux vous parler évidemment de certaines autres choses que l'on a faites au niveau de la qualité. La Librairie Acadienne, je vous invite à aller voir, c'est vraiment très bien ce que l'on est en train de faire. On a doublé l'espace ce qui veut dire aussi que les services en librairie sont beaucoup meilleurs. Les services de cafétéria pour nos étudiantes et étudiants ont été améliorés. Le Musée acadien, dont l'ouverture officielle se fera en septembre, deviendra un musée éducatif également et j'en passe. Évidemment ce n'est peut-être pas du tout à ce que l'on s'attendait que je dise ce matin. Quand on est dans nos unités académiques les choses qui paraissent le plus et qui sont les plus difficiles, ce sont souvent le manque de ressources. Quand il y a des ajouts de ressources, si l'on ne peut pas rencontrer l'ensemble des besoins, je souhaite que l'on reconnaisse quand même que dans cette Université, on a injecté des ressources additionnelles de façon considérable au cours des années. À mon point de vue, dans presque la totalité des cas, on a investi ces ressources où l'on a jugé que cela devait permettre une meilleure capacité au niveau de l'accès à la qualité et au niveau de l'excellence de ce que l'on fait. Je dirais qu'en conclusion que, tous les efforts, les ressources additionnelles que l'on est allé chercher au cours des dernières années, je ne peux pas faire autrement que rejoindre partiellement les préoccupations qui sont sous-jacentes à l'intervention du sénateur Baudouin. Il n'y a pas une personne qui est soucieuse de la qualité et de l'avancement de notre université qui ne peut pas avoir des préoccupations qui rencontrent un certain nombre des préoccupations du sénateur Baudouin. Mais je peux vous dire également que dans une université et je présume que c'est comme cela partout, c'est qu'il y a des choix à faire et les choix que l'on fait je serais plus d'avis éventuellement que l'on puisse avoir de vrais débats sur les choix que l'on fait au niveau de l'allocation de nos ressources dans l'académique. Le problème qui va se poser, on va aller chercher des ressources additionnelles, mais on ne pourra pas aller chercher des ressources additionnelles suffisantes pour rencontrer les exigences de toutes les unités. Je crois que l'on a des choses à faire et on va commencer à avoir ce vrai débat quand on va commencer à revoir les évaluations qui sont faites à partir du processus de la reconfiguration des programmes, des priorités en recherche, des efforts collectifs en recherche et si collectivement on n'a pas le courage de faire ces choix stratégiques, à mon point de vue on ne rencontrera jamais les préoccupations qu'exprime le sénateur Baudouin.

## 16. PARAMÈTRES DE LA QUALITÉ À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

Voilà mon intervention de ce matin par rapport à l'intervention de M. Baudouin. Je sais que M<sup>me</sup> Caron aurait souhaité que l'on évoque la question de la lettre qu'elle m'a fait parvenir. J'ai répondu à la lettre, maintenant s'il y avait des questions plus spécifiques, il me fera plaisir d'y répondre, mais je vous invite à lire sa lettre et ma réponse. La question d'accès aux études universitaires, si vous regardez les principes directeurs du budget, ce principe est là depuis longtemps. C'est un souci pour lequel on passe beaucoup de temps à faire des équilibres budgétaires dans cette université et même les étudiantes et étudiants qui participent au Conseil des gouverneurs vous l'attesteront. S'il y a des préoccupations au Conseil des gouverneurs au moment de l'adoption du budget, c'est lorsque l'on arrive avec nos propositions par rapport aux droits de scolarité. Je voudrais dire que le niveau des droits de scolarité à notre Université, malgré qu'ils ont compté d'une façon très importante et ont taxé nos étudiantes et nos étudiants d'une façon sérieuse, demeurent quand même les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick et en Atlantique parmi les plus bas. Il y a *Saint Thomas University* qui a des droits de scolarité légèrement inférieurs aux nôtres et après cela il y a *UPEI* qui a les mêmes droits de scolarité que nous et les autres sont supérieurs à nous et souvent de façon très considérable. Je voudrais aussi dire que même en dépit du fait qu'en 2003-2004 on avait eu une augmentation des subventions provinciales de 3,4 %, on avait dû augmenter les droits de scolarité de 8 %. Cette année, même avec une diminution des augmentations des subventions à 2 % on a pu contenir l'augmentation des droits de scolarité à un niveau inférieur à 6 % soit 5,8 %, ce qui nous a placé encore une fois dans la moyenne des universités de l'Atlantique. On n'est pas supérieur en augmentation, ce qui veut dire que l'on demeure encore l'Université qui pratique les droits de scolarité parmi les plus bas. Je noterai également qu'il y a eu des efforts encore additionnels au niveau de l'aide financière aux étudiantes et étudiants en augmentant les droits de scolarité de 5,8 %. On a augmenté, à partir de notre budget d'opération de l'Université, le budget que l'on affecte à l'aide financière aux étudiantes et étudiants, les bourses d'aide financière. On l'a augmenté d'à peu près presque un plein pourcentage de plus que l'augmentation des droits de scolarité. On est au dessus de 6 %. Je veux aussi vous réitérer le fait qu'en lançant la Campagne Excellence, la campagne de financement des années 2000, vous vous souviendrez que l'objectif est de 25 millions de dollars, il y a 50 % de cet objectif qui vise l'augmentation de nos dotations en bourses et aide financière à nos étudiantes et étudiants. Je mettrais pratiquement n'importe qui au défi de regarder les campagnes de financement dans les autres universités. Je suis à peu près certain que le pourcentage qui est destiné à bâtir les fonds de dotations pour nos étudiantes et étudiants est supérieur à la plupart des universités qui sont en campagne financière à l'heure actuelle. La plupart de ces universités le font pour bâtir l'infrastructure et nous on en a une partie, mais la réaction du public à nos choix prioritaires pour la campagne est excessivement positive. D'ailleurs, je pense qu'une partie de la générosité que l'on a témoignée jusqu'à maintenant est dû au fait que l'on a visé aux bons endroits, donc de permettre à nos étudiantes et étudiants de pouvoir continuer à faire des études. Disons que l'on a fait tous les efforts nécessaires pour essayer de contenir les augmentations qui ont été phénoménales au cours des dernières années dans la société canadienne.

**Baudouin** : J'aimerais d'abord remercier le recteur et vice-chancelier de sa réponse et préciser que l'objet de mon intervention à la dernière réunion du Sénat académique rejoint effectivement les préoccupations qui ont été soulevées. Le recteur a parlé que l'on devait avoir un débat sur les décisions qui sont prises à l'Université et sur ce point je suis 100 % d'accord. Selon moi, le point de départ de ce débat doit être les paramètres de la qualité; c'est-à-dire qu'est-ce que l'on entend par la qualité. La réponse que le recteur et vice-chancelier nous donne ce matin y répond en grande partie, mais je pense que c'est un débat plus large qu'il faut avoir et j'inviterai tous les membres du Sénat académique à ce que l'on ait ce débat. C'est certain que ce ne sera jamais clos. Je pense que c'est un débat nécessaire.

**M. Caron** : J'aimerais vous renvoyer à la lettre indiquée à l'ordre du jour à la rubrique 5.6 et référée à la rubrique 16 et plus particulièrement à la préoccupation que nous avons apportée en ce qui concerne le remplacement des professeurs et professeuses en année sabbatique. Il y a eu une décision qui a été prise de remplacer des sabbatiques et des congés pour les cadres par une somme forfaitaire annuelle de 50 000 \$. Si l'on regarde les échelles de salaires à l'Université, on est incapable de remplacer quelqu'un à temps plein avec la somme de 50 000 \$. À la Faculté de droit, ce que cela nous pose, c'est que nous avons une faculté avec 12 professeurs et professeuses et l'on n'est pas capable de

## 16. PARAMÈTRES DE LA QUALITÉ À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

remplacer quelqu'un et en l'occurrence cette année les deux personnes en congé. Il me semble que la réponse du recteur et vice-chancelier ne satisfait pas lorsqu'il nous dit qu'après si l'on peut justifier la demande, il faut aller défendre le dossier et peut-être on réussira à avoir plus de ressources. J'aimerais bien savoir quelle est la partie des ressources qui sera affectée à l'embauche. Je voudrais proposer, et c'est suite à ce que le recteur et vice-chancelier disait qu'il fallait avoir un débat sur la qualité, la création d'un comité du Sénat académique qui serait chargé d'étudier les besoins en ressources professorales pour maintenir la qualité des programmes.

**Recteur et vice-chancelier** : Est-ce que je peux passer un point d'ordre? Est-ce qu'un point qui est indiqué à l'ordre du jour pour information peut donner lieu à des recommandations?

**Président d'assemblée** : À des recommandations? Oui, là il n'y a pas de propositions.

**Recteur et vice-chancelier** : Je pensais que M<sup>me</sup> Caron essayait de formuler une proposition. Est-ce que l'on peut amener une proposition à la table lorsqu'il y a un point d'annoncer à l'ordre du jour comme étant un point d'information?

**Président d'assemblée** : Lorsque l'on a parlé de la correspondance, on a décidé de reporter ceci au point 16.

**Recteur et vice-chancelier** : Donc, on peut avoir une proposition qui découle de la correspondance.

**P : 16-SAC-040820**

Michèle L. Caron, appuyée par Denise Merkle, propose :

*« Qu'un comité du Sénat académique, chargé d'étudier les besoins en ressources professorales pour satisfaire à la qualité de l'enseignement dans les programmes, soit créé. Ce comité serait composé de membres du Sénat académique à raison de 50 % professeures ou professeurs et 50 % cadres. »*

**M. Caron** : Je voudrais juste ajouter que ce comité examinerait les paramètres de sorte que l'on verrait par exemple si le ratio professeures, professeurs - étudiantes, étudiants ou le seuil minimal d'étudiantes et d'étudiants et de faire rapport au Sénat académique pour qu'il y ait un débat.

**VRER** : Quel travail différent pourrait faire ce comité que le travail qui est déjà fait au niveau des décanats et des assemblés facultaires?

**M. Caron** : Les assemblés facultaires n'établissent pas les règles et n'examinent pas les règles générales par exemple, ratio professeures, professeurs - étudiantes, étudiants, ou encore est-ce que par exemple dans une université de petite taille comme la nôtre, il n'y a pas un seuil minimal d'étudiantes ou d'étudiants. Les assemblés facultaires ne se penchent pas sur ces questions.

**C. Bourque** : J'essaie de penser au mandat que l'on a confié au Comité *ad hoc* sur la révision des programmes qui devait évaluer les nouveaux programmes et le maintien des programmes. Il me semble que, lors du débat qui entourait la création de ce comité, l'on avait justement parlé des critères qui nous permettraient de faire ce que l'on nous propose ce matin. Il me semble que c'est un dédoublement du mandat qui a été apporté à ce comité.

**Recteur et vice-chancelier** : D'abord je voudrais relire le paragraphe. Le vocabulaire que j'ai utilisé n'était pas tout à fait celui qui a été décrit par la sénatrice Caron. J'ai bien dit toutefois que les doyennes et les doyens qui jugent ne pas pouvoir se conformer à cette mesure sont invités à faire une présentation d'un dossier documenté au Comité du budget. Cela me semble être une procédure normale dans le cas d'une institution où les ressources sont rares et où il faut faire des choix judicieux. À ma connaissance lorsque ceci a été jugé



**16. PARAMÈTRES DE LA QUALITÉ À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

nécessaire par des doyennes ou doyens, ces personnes ont été reçues et à ma connaissance, il y a eu des ajustements dans certains cas. Je ne penserais pas que le Comité de budget le fait d'une façon aussi arbitraire qui a été suggéré dans les propos de M<sup>me</sup> Caron à savoir si une enveloppe, un petit paquet je pense était son vocabulaire, certainement pas le vocabulaire que j'utiliserais dans ce cas, le Comité de budget à l'Université comprendrait à peu près 100 millions de revenu et de dépenses dans l'allocation des budgets. Il y a des imprévus au cours de l'année. Il y a une petite enveloppe budgétaire qui n'est vraiment pas beaucoup en terme d'imprévus pour un budget comme le nôtre. Il n'est pas uniquement visé pour ajuster le nombre de postes qui pourraient être visés dans la correspondance qui est ici. Il pourrait être pour viser un certain nombre d'autres urgences. Pour cette raison, oui il y a toujours une flexibilité financière, mais je n'ose presque même pas dire ce mot parce que la flexibilité financière est tellement minime que c'est très difficile de répondre à l'ensemble des demandes. Est-ce que je peux intervenir sur la proposition également? Je ne sais pas si je peux être pour ou contre la vertu, mais j'aurais souhaité qu'avant d'entretenir une proposition sur un sujet pour lequel j'en ai donné une information sommaire, que l'on puisse organiser un débat structuré sur la question au lieu de commencer à conclure sur la façon de régler le dossier. Personnellement, je trouve qu'il est prématuré de pouvoir entretenir une proposition comme celle-ci.

**Baudouin** : Je vais voter pour la proposition parce que bien qu'il y ait le Comité *ad hoc* sur la restructuration des programmes, une des questions que l'on se pose dans ce comité qui est sous jacent à ce comité, c'est quoi la qualité dans les programmes? Au comité des programmes comme tel à chaque fois que l'on a à évaluer un programme ou une demande de modifications d'un programme, on se pose la question. C'est quoi la qualité des programmes? Ce matin, on aura approuvé une évaluation de programmes. Encore je me suis posé la question en lisant le rapport d'évaluation, comment faire pour augmenter la qualité de ces programmes. Comme le recteur et vice-chancelier a dit, il y a des décisions à prendre et l'on a des ressources limitées. Il faut décider où l'on va avoir le plus de bénéfiques pour nos ressources. Il faut avoir des paramètres ou une discussion au moins. Je pense que c'est omniprésent cette discussion sur comment augmenter la qualité dans notre formation.

**Jolicoeur** : Je vois le travail de ce comité comme une façon de produire un document qui permettrait d'avoir un débat. Je trouve que ce serait important de faire ceci à cette étape parce que l'on va travailler sur la reconfiguration des programmes. J'ai l'impression que d'avoir les informations, d'avoir un débat sur quelles sont les ressources humaines qui sont nécessaires pour assurer la qualité des programmes c'est une information qui sera nécessaire pour pouvoir parler de la reconfiguration des programmes.

**L. Caron** : Au lieu de créer un autre comité qui peut-être pourrait chevaucher le premier comité, j'aimerais bien que l'on m'éclaire sur le mandat initial de ce comité pour voir si le comité initial ne pourrait pas répondre aux préoccupations.

**Lowe** : Il y a des choses que je ne comprends pas par rapport au travail de ce comité parce que comme monsieur Boucher le disait, c'est un travail qui se fait déjà au niveau des facultés. On détermine le besoin au niveau des corps professoraux, d'après nous quels sont les paramètres qui sont importants pour la qualité de nos programmes. Je trouve difficile que si l'on forme un comité dans ce sens, il faudrait que toutes les facultés soient représentées parce que chaque faculté et chaque programme a ses particularités. J'aurais de la difficulté à voir à ce que d'autres personnes et d'autres facultés viennent intervenir dans les besoins que nous avons identifiés dans notre faculté comme telle. J'aimerais que ce soit plus détaillé ou qu'il y aurait plus de discussions là-dessus avant de former un comité. Peut-être que l'on devrait déterminer plus spécifiquement le mandat de l'autre comité.

**McKee-Allain** : On a quand même des gens ici qui font partie du fameux comité sur la reconfiguration des programmes et qui peuvent peut-être nous donner au moins des pistes ou des indices sans aller dans les détails des orientations ou de l'interprétation qu'ils font du mandat du comité. Je partage la préoccupation. Je gère une faculté où l'on a discuté et où l'on partage tout à fait ces préoccupations, mais j'aurais peur que l'on soit en train de s'éparpiller et que peut-être ce qu'il faudrait faire c'est renforcer ou ajouter, s'assurer que dans les paramètres et dans le mandat du comité en question que l'on s'assure que ce

16. **PARAMÈTRES DE LA QUALITÉ À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON** (suite)

volet soit abordé. Personnellement, tel que présenté maintenant ce serait la création d'une autre instance. J'aurais beaucoup de difficulté à appuyer ceci. Je partage tout à fait la préoccupation. Je pense que c'est très important que cela fasse partie des débats que l'on va continuer et que l'on va avoir.

**VRER** : Le Comité *ad hoc* du Sénat académique sur la reconfiguration des programmes, du moins depuis que j'y suis, ne s'est penché que sur la préparation de l'outil de consultation qui serait menée auprès de toutes les instances pour pouvoir arriver à un rapport final. Il ne parle pas de la question, dans le moment du moins, de la qualité des programmes. C'est la création d'un outil de consultation.

**Dubois** : J'aimerais parler brièvement du mandat du Comité. Je suis membre du Comité de même que Gaston Leblanc. Le travail du Comité se fait à partir de certaines conclusions du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton. Notre mandat précis est de proposer un outil de reconfiguration des programmes fondé sur quatre paramètres précis. Les voici : interdisciplinarité, augmenter la composante de l'internationalisation dans nos programmes, examiner la possibilité de créer des troncs communs et enfin insérer dans nos programmes la composante de la responsabilité sociale. Tel qu'on l'a compris et tel que nous avons fonctionné au Comité nous avons conçu cet outil de consultation qui sera présenté au Sénat académique le 29 octobre prochain en fonction de ces paramètres. La difficulté que l'on a eu au Comité, c'est que les paramètres qui nous ont été confiés ne sont pas du même ordre. Il y en a qui sont des outils et il y en a d'autres qui sont des principes. On a dû se pencher là-dessus et un peu hiérarchiser, coordonner et étoffer notre raisonnement par rapport à cela. Le travail du Comité doit nécessairement toucher les normes de composition des programmes mais notre mandat, tel que je le comprends, ne comprend pas l'établissement de normes de qualité.

Vote sur P16

Pour 8

REJETÉE

La proposition n'a pas reçu le minimum requis de 10 voix.

**M. Caron** : J'aimerais que l'on s'assure de mettre dans les minutes du Sénat académique que l'on revienne au prochain Sénat académique avec le mandat du Comité *ad hoc* qui a été mis sur pieds. Il me semble que la lecture que l'on a eu de madame Dubois par rapport à qu'est-ce que je me souviens du mandat du comité est un volet qui n'est plus présent.

**Président d'assemblée** : D'accord. Ce que vous demandez c'est que l'on revoie le mandat à la lumière de cette discussion.

**M. Caron** : Peut-être que lorsque M. Boucher fera son rapport au Sénat académique il pourrait peut-être nous éclairer un peu plus sur ceci.

**Dubois** : La première partie du travail du Comité a été adoptée par le Sénat académique; donc les normes d'élaboration de nouveaux programmes et les normes de maintien c'est fait. Nous sommes rendus à la troisième étape de notre travail.

**Bouchard** : Les normes de maintien ont été acceptés, mais il semblait qu'il y avait des choses à préciser. Il y avait des critères de maintien où l'on voulait avoir une formule et il me semble que je n'ai jamais vu cela. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui se souvient que l'on a eu des critères plus précis que le nombre?

**Baudouin** : Il y a une proposition qui avait été formulée de continuer le travail justement pour avoir plus de critères que ceux qui étaient là et la proposition avait été défaite. À mon souvenir, en ce moment, il n'y a rien qui poursuivait au point de vue de la restructuration.

**17. POLITIQUE – BANQUE DE COURS : BILAN**

Voir le Document H, p. 1-7

**VRER** : Au printemps de l'an 2000 le Sénat académique a adopté une nouvelle politique sur toute la question de la banque de cours et la mise en œuvre de la politique devait se faire à partir du 1<sup>er</sup> mai 2004 pour voir lesquels des cours qui devraient normalement être abolis d'après la nouvelle politique. Il y a une liste qui a été dressée comme quoi 137 cours n'avaient pas été offerts dans les derniers quatre ans, c'est-à-dire en 1999 ou avant. Cette liste est venue au Comité des programmes. De cette liste de 137 cours, il y en a que 16 qui ont été formellement abolis au sein des différentes facultés. D'autres ont été retenus pour des raisons circonstancielles, d'autres pour des raisons moins évidentes. Ce qui est arrivé, c'est lorsque le Comité des programmes a été confronté avec certains rapports de facultés; c'est que des cours dépassant quatre ans, voire même huit ou dix ans qui n'avaient pas été enseignés. Lorsque les facultés ont fait leur rapport au Comité des programmes, il n'y avait aucune proposition d'un élément de temps à leur proposition circonstancielle, c'est-à-dire on disait que l'on allait maintenir des cours, mais on ne disait pas pour deux ans ou autres. C'est qu'en réalité, il y avait des cours qui existaient depuis longtemps et qui n'ont pas été enseignés depuis longtemps qui paraissent encore dans les rapports des cours à ne pas être abolis. Il n'y avait de la part de la faculté aucune circonstance qui était avancée pour pouvoir justifier cela ou pour indiquer un laps de temps à l'intérieur duquel on allait adresser de nouveau à ce cours. Le Comité des programmes s'est trouvé un peu dans l'embarras par toute la situation car il ne jugeait pas de son ressort de vouloir imposer des paramètres pour l'abolition des cours. Je n'étais pas là, mais ce que j'ai pu conclure d'après la lecture de la documentation et les entretiens avec la registraire, c'est que devant une pareille situation, le Comité des programmes aurait aimé avoir un avis du Sénat académique à savoir comment l'on devait procéder au Comité lorsque l'on nous offre de maintenir des cours pour des périodes étendues de temps sans du tout avoir une indication pourquoi on les maintient et deuxièmement combien de temps on prétend vouloir les maintenir.

**J.-P. Couturier** : Est-ce que je peux ajouter un élément à titre de membre du Comité des programmes. La question à laquelle on a été confrontée essentiellement est aussi la suivante : le Comité des programmes aurait pu se contenter d'appliquer à la lettre la politique qui existe et donc d'abolir les cours. Maintenant on a constaté que dans une très grande proportion, les unités nous recommandaient le maintien des cours. On a choisi à ce moment de respecter la volonté des unités sauf que la question qui se pose c'est si l'on s'engage dans cette logique, il semble qu'il y aura très peu d'abolissement de cours éventuellement. Donc on maintient artificiellement une banque de cours sans que ces cours soient réellement offerts. Est-ce que l'on veut maintenir ce caractère artificiel dans notre banque de cours ou est-ce que l'on souhaite véritablement se mettre à la tâche et s'adapter à la nouvelle politique. Cette politique doit être vue dans un contexte où il n'y a plus de limite maintenant sur le nombre de cours qu'il peut y avoir. Autrefois il fallait abolir un cours pour en proposer un nouveau. Donc, il y a cet élément qui s'ajoute. Un des éléments aussi qui a été soulevé au Comité des programmes, c'était de savoir est-ce que notre politique vis-à-vis la création de cours est efficace également. Vous savez que c'est assez long la démarche qui nous amène à créer un nouveau cours. Est-ce que dans l'optique des réformes qui ont déjà été apportées, l'évolution d'un certain nombre d'attribution du Sénat académique vers le Comité des programmes, il n'y aurait pas lieu de réfléchir à cette question aussi pour avoir une procédure plus souple pour créer un nouveau cours. S'il y avait ce mécanisme, il deviendrait peut-être moins difficile aussi pour les unités d'envisager l'abolition de cours. Je pense que c'est ce grand débat.

**Recteur et vice-chancelier** : J'encouragerais le Comité de programmes à nous arriver avec la proposition qui va dans le sens que le sénateur Couturier dit. Je ferai seulement une remarque. Le Comité des programmes peut régler la question sans faire de modifications à sa juridiction parce que la politique dit que le fardeau de la preuve était sur les facultés de justifier le maintien des cours. Alors ce que j'ai pu comprendre, c'est que le Comité de programmes n'a pas osé abolir même s'il n'y avait pas eu de bonnes justifications. Si c'est le cas, on pourrait dire que l'on a deux options : on n'est pas satisfait, le Comité des programmes avait un mandat et il devait faire son travail ou bien si le Comité des programmes a des raisons pour lesquelles il ne veut pas faire ça, qu'il nous arrive avec une autre solution. Je souscrirais au fait que peut-être l'on devrait donner plus de pouvoir au Comité de programmes pour non seulement leur capacité d'abolir des cours mais aussi d'en créer.

17. **POLITIQUE – BANQUE DE COURS : BILAN (suite)**

**Bouchard** : Il fallait comprendre aussi la position des membres du Comité de programmes. Nous ne considérons pas que nous avons la faculté de décider ce qui était acceptable et ce qui ne l'était pas. Ce que l'on s'était dit, c'est que l'on irait voir au Sénat académique, mais peut-être que c'était une démarche qui n'est pas très bien définie et qui n'aurait peut-être pas donné grand-chose. Mais on voulait être éclairé sur la volonté de la communauté universitaire d'abolir en fonction de raisons qui sont considérées comme suffisantes. Ce que vous nous dites, c'est énumérez des raisons, préparez-nous un document, soumettez-le au Sénat académique et vous allez vous prononcer. On va le faire.

18. **COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION DU OU DE LA BIBLIOTHÉCAIRE EN CHEF**  
Voir le Document I, p. 1-3

**Deguire** : J'avais soulevé ce point à la demande de l'assemblée des bibliothécaires suite à une lettre que l'on a reçue de la secrétaire de l'assemblée des bibliothécaires dont l'objet est la composition du Comité de sélection du bibliothécaire en chef. La lettre de la secrétaire est une proposition que j'aurais aimé transmettre au Sénat académique. Au moins ici c'est un point d'information. Ce que je demanderais à ce moment, c'est que ce soit mis à l'ordre du jour comme étant un point de décision et non d'information pour que l'on puisse prendre une décision sur la proposition qui est faite par l'assemblée des bibliothécaires concernant la proposition du Comité de sélection. Si vous avez lu la lettre qui est ici vous allez bien comprendre qu'ils veulent tout simplement une meilleure représentation de leurs membres pour nommer leur propre directeur. Pour l'instant, il y a un comité de sept personnes comprenant seulement deux bibliothécaires. Ils voudraient que l'on revoie cette composition. Donc, on pourrait faire une discussion maintenant et une décision ou le remettre.

19. **SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-040424 ET CGV-040619**

**Président d'assemblée** : On vous invite tout simplement à vous demander si vous avez des questions, des clarifications ou autres à poser sur les décisions qui ont été prises au Conseil des gouverneurs.

20. **STATISTIQUES D'INSCRIPTIONS**

Voir le Document J, p. 1-4

**Recteur et vice-chancelier** : Si l'on regarde les admissions et réadmissions, ce sont les gens qui ont confirmé leur intention en donnant 100 dollars de dépôt. Comparativement à pareille date l'an dernier, il y a une augmentation du nombre total d'étudiants à l'Université, une légère augmentation. Cette augmentation, environ une centaine, serait due à la fois aux nouvelles admissions et aux réadmissions. Ce qui voudrait dire qu'à pareille date par rapport à l'an dernier, il y aurait eu une centaine d'étudiants de plus. Maintenant ce que l'on me dit cette année, c'est qu'au niveau des nouvelles admissions, il y aura peut-être un peu plus de fluctuations à la baisse entre les admissions et les inscriptions que l'an dernier parce que le pourcentage d'étudiantes et d'étudiants internationaux qui sont là est un peu plus élevé que l'an dernier et pour des raisons de visa, il y a toujours un plus haut pourcentage d'étudiantes et d'étudiants internationaux qui ne se présentent pas par rapport aux étudiantes et étudiants canadiens. On aura probablement un nombre d'étudiantes et d'étudiants équivalent à l'an dernier. Je parle pour l'ensemble de l'Université. Il y a des fluctuations un peu différentes par contre. Au niveau des statistiques d'inscriptions, c'est-à-dire celles et ceux qui se sont inscrits depuis l'ouverture du système Socrate, je peux vous dire qu'au moment de préparer les statistiques de ce matin, le campus d'Edmundston n'avait pas encore ouvert, alors si l'on fait abstraction du Campus d'Edmundston, on est à peu près à l'équivalent de l'an dernier à pareille date. Ce matin à 8 h 20, on avait 3 264 étudiantes et étudiants qui s'étaient déjà inscrits. Si l'on compare ceci à l'an passé, en excluant Edmundston, c'était à 3 240 donc 25 de plus que l'an dernier. Il n'y a pas d'indication qu'il y aura des fluctuations importantes au niveau des effectifs étudiants à la rentrée. Il y aura probablement une légère augmentation au Campus de Moncton et une légère diminution aux campus de Shippagan et d'Edmundston mais pour les effectifs dans l'ensemble, ce sera à peu près un nombre équivalent. Je vous rappelle que l'an dernier, au

**20. STATISTIQUES D'INSCRIPTIONS (suite)**

1<sup>er</sup> décembre 2003, qui est la date de démarcation pour les subventions, il y avait 5 027 étudiantes et étudiants inscrits à l'Université qui comprend les étudiantes et étudiants en instance de thèse. Il n'y a pas de doute, au niveau du recrutement des étudiantes et étudiants dans le marché traditionnel de l'Université, les 21 écoles secondaires de langue française au Nouveau-Brunswick sont une source de défis pour nous. Il y a une diminution importante de diplômées et diplômés des écoles secondaires déjà en cours depuis quelques années et quand on voit les projections de la prochaine décennie, il y a une diminution des diplômés des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick francophone assez marquée. Alors il faut absolument compenser par trois moyens. C'est-à-dire assurer que les études universitaires demeurent un choix de premier niveau pour des étudiantes et étudiants du secondaire, assurer que l'on développe toute notre capacité de recrutement dans les marchés autres c'est-à-dire les marchés canadiens autres que le Nouveau-Brunswick et les marchés internationaux. D'ailleurs ce qui nous a aidé à maintenir et augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants au cours des trois ou quatre dernières années, ce sont des marchés où la notoriété de l'Université n'est pas aussi établie que notre marché traditionnel. Il faut vraiment mettre des efforts supplémentaires pour pouvoir attirer des étudiantes et étudiants de ces régions.

**21. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

**22. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion aura lieu le 29 octobre à 8 h 30.

**23. CLÔTURE**

La séance est levée à 12 h 20.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Yvon Fontaine, président

\_\_\_\_\_  
Colette Landry Martin, secrétaire générale

\_\_\_\_\_  
Suzanne LeBlanc, secrétaire temporaire